



Liste de contrôle – Présentation des états financiers et informations à fournir – NCECF – 31 décembre 2020

À PROPOS DE LA PRÉSENTE LISTE DE CONTRÔLE	1
ÉTATS FINANCIERS	2
Principes comptables généralement reconnus (chapitre 1100)	2
Présentation des états financiers et informations à fournir (chapitres 1400 et 1505)	2
Continuité d'exploitation (chapitre 1400)	3
APPLICATION INITIALE DES NCECF (CHAPITRE 1500)	3
MÉTHODES COMPTABLES	4
Modifications comptables (chapitre 1506)	4
INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE (CHAPITRE 1508)	6
CONVERSION DES DEVISES (CHAPITRE 1651)	6
MÉTHODE DE CONSTATATION DES PRODUITS (SECTION 3400)	6
Entités assujetties à la réglementation des tarifs — Informations à fournir (NOC-19)	7
BILAN	8
BILAN (CHAPITRES 1521 ET 3056)	8
REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES OU CESSIONS D'UNITÉS (CHAPITRES 1540 ET 1582)	11
FILIALES (NON CONSOLIDÉES) (CHAPITRE 1591)	15
Filiales (consolidées) (chapitres 1591 et 1601)	19
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (CHAPITRE 1601)	20
Participations ne donnant pas le contrôle (chapitre 1602)	20
RÉÉVALUATION INTÉGRALE DES ACTIFS ET DES PASSIFS (CHAPITRE 1625)	20
Stocks (chapitre 3031)	21
AGRICULTURE (CHAPITRE 3041) [ADOPTION ANTICIPÉE]	22
PLACEMENTS COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA COMPTABILISATION À LA VALEUR DE CONSOLIDATION OU DE LA COMPTABILISATION À LA VAL	EUR
D'ACQUISITION (FILIALES EXCLUES DE LA CONSOLIDATION, PARTICIPATIONS DANS DES ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE (« SATELLITES »), ENTREPRIS	SES SOUS
CONTRÔLE CONJOINT ET AUTRES PLACEMENTS) (CHAPITRES 1510, 1520, 3051, 3056 ET 3856)	24
Intérêts dans des partenariats (autres que les intérêts dans des entreprises sous contrôle conjoint traités selon la méthode de la	
COMPTABILISATION À LA VALEUR D'ACQUISITION OU LA MÉTHODE DE LA COMPTABILISATION À LA VALEUR DE CONSOLIDATION) (CHAPITRE 3056)	26
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (CHAPITRE 3061)	27
Dépréciation d'actifs à long terme (chapitre 3063)	28
ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS (CHAPITRE 3064)	28
CONTRATS DE LOCATION (CHAPITRE 3065)	29
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre 3110)	31
Capital-actions (chapitre 3240)	32
Avantages sociaux futurs (chapitre 3462)	33
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (CHAPITRE 3465)	35
Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités (chapitre 3475)	37
OPÉRATIONS PORTANT SUR LES CAPITAUX PROPRES (CHAPITRE 3610)	38
OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (CHAPITRE 3840)	39



Liste de contrôle – Présentation des états financiers et informations à fournir – NCECF – 31 décembre 2020

Intérêts capitalisés (chapitre 3850)	39
TITRES NÉGOCIABLES OU PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (CHAPITRE 3856)	39
Passif à court terme (chapitres 1510 et 3856)	
DETTE À LONG TERME (CHAPITRES 1510 ET 3856)	41
ACTIONS ORDINAIRES OU PRIVILÉGIÉES RACHETABLES AU GRÉ DU PORTEUR OU PAR L'ÉMETTEUR (CHAPITRE 3856)	42
ACTIONS RACHETABLES AU GRÉ DU PORTEUR OU OBLIGATOIREMENT RACHETABLES ÉMISES DANS UNE OPÉRATION DE PLANIFICATION FISC	
(CHAPITRE 3856) [ADOPTION ANTICIPÉE]	
Instruments financiers (chapitre 3856)	44
SOCIÉTÉS DE PLACEMENT (NOC-18)	50
ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS / ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	51
Capitaux propres (chapitre 3251)	51
Réserves (Chapitre 3260)	53
ÉTAT DES RÉSULTATS	53
ÉTAT DES RÉSULTATS (CHAPITRES 1520, 3056 ET 3400)	53
Produits (chapitre 3400) [adoption anticipée]	56
Rémunération à base d'actions (chapitre 3870)	57
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	57
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (CHAPITRES 1520 ET 1540)	57
Trésorerie et équivalents de trésorerie (chapitre 1540)	58
AUTRES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION	58
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (CHAPITRE 3280)	58
ÉVENTUALITÉS (CHAPITRE 3290)	59
AIDE GOUVERNEMENTALE (CHAPITRE 3800)	59
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE (CHAPITRE 3820)	60
OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES (CHAPITRE 3831)	60
DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE (CHAPITRE 3841)	61
INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES GARANTIES (NOC-14)	61



À propos de la présente liste de contrôle

La présente liste de contrôle a pour objectif d'exposer les exigences en matière de présentation de l'information pour les états financiers annuels d'entreprises à capital fermé à but lucratif préparés selon les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF). Si votre entité exerce ses activités dans un secteur comportant des exigences particulières en matière de présentation de l'information (p. ex., le secteur pétrogazier ou minier), ou si les circonstances propres à votre société exigeaient des informations à fournir additionnelles, vous devez consulter le *Manuel de CPA Canada* pour vous assurer de fournir des informations exhaustives et exactes. Chaque entité doit également adapter ses informations à fournir pour refléter le caractère significatif des éléments visés. La présente liste de contrôle doit être évaluée avec le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », des NCECF, et elle ne doit pas remplacer l'exercice du jugement professionnel et la connaissance des prises de position faisant autorité.

La présente liste de contrôle tient compte des NCECF publiées au 31 décembre 2020 ainsi que les normes dont l'application est obligatoire pour une entité dont l'exercice est ouvert à compter du 1er janvier 2020. Si la période de présentation de l'information financière de l'entité est ouverte avant le 1er janvier 2020, reportez-vous au document de MNP contenant les obligations d'information appropriées, soit la « Liste de contrôle – Présentation des états financiers et informations à fournir – NCECF » datée du 31 décembre 2019. Les exigences en matière de présentation de l'information visant les normes en vigueur à compter du 1er janvier 2020 se distinguent par la mention « [ADOPTION ANTICIPÉE] » et la note en bas de page qui s'y rapporte. Il est possible que les normes soient modifiées après le 31 décembre 2020. Ces modifications, ainsi que toute exigence supplémentaire, doivent être prises en compte dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCECF. Par conséquent, la présente liste de contrôle ne doit pas remplacer la consultation des normes elles-mêmes.

Présentation et informations à fournir				
Réalité, droits et obligations	Les événements, opérations et autres éléments communiqués se sont produits et se rapportent à l'entité.	Or		
Exhaustivité	Toutes les informations qui auraient dû être fournies dans les états financiers l'ont bien été.	Cm (P&D)		
Exactitude et évaluation	Les informations financières et autres sont données fidèlement et pour les bons montants.	Av		
Classement et intelligibilité	Les informations financières sont présentées et décrites de façon appropriée et les informations fournies sont communiquées clairement.	Cu		

Les zones de texte peuvent être utilisées pour effectuer des renvois à des dossiers de travail, au besoin, ou pour fournir des explications si des éléments ont été présentés ou omis. Les choix « Oui », « Non » et « S. O. » figurent dans la colonne de droite, et ils doivent être utilisés comme suit :

S. O. – Doit être sélectionné lorsque les informations à fournir ne s'appliquent pas.

Oui – Doit être sélectionné lorsque les informations à fournir s'appliquent et sont incluses dans les états financiers.

Non – Doit être sélectionné seulement pour les informations à fournir négligeables, OU lorsque les informations à fournir <u>S'APPLIQUENT</u> à l'entité et que l'élément n'a <u>PAS</u> été présenté (dans la plupart des cas, il s'agira d'une dérogation aux principes comptables généralement reconnus (PCGR)). Une explication de la raison pour laquelle le « Non » a été sélectionné devrait être fournie dans la zone de texte suivant immédiatement l'élément.



Liste de contrôle – Présentation des états financiers et informations à fournir – NCECF – 31 décembre 2020

Nom de la societe.	Nom de la société :	Exercice ou période :
--------------------	---------------------	-----------------------

		Chapitre	Informations fournies?
	ÉTATS FINANCIERS		
	rincipes comptables généralement reconnus (chapitre 1100)		Oui/Non/S. O
•	Modifié les pratiques du secteur pour se conformer aux NCECF (p. ex., pour les entités du secteur agricole, les stocks disponibles pour livraison immédiate sont-ils évalués au prix agricole net; les animaux reproducteurs sont-ils évalués à la juste valeur diminuée du fret ou de frais de transport ou de la manipulation)?	1100.04	Oui/Non/S. O
•	Choisi et appliqué, au cours d'une même période, les méthodes comptables de l'entité d'une manière constante pour des opérations, d'autres événements et des circonstances qui sont similaires, à moins que la source de PCGR consultée exige ou permet précisément de répartir les éléments en catégories pour lesquelles des méthodes différentes peuvent être appropriées?	1100.27	Yes/No/NA
(c	résentation des états financiers et informations à fournir hapitres 1400 et 1505)		Oui/Non/S. C
	Donné une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'entité selon les principes comptables généralement reconnus?	1400.03	Oui/Non/S. C
•	Donné une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'entité selon les principes comptables	1400.03 1400.11A	
	Donné une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'entité selon les principes comptables généralement reconnus? Fait mention des états financiers à usage général lorsque plus d'un jeu d'états financiers est préparé au moyen de méthodes différentes selon les		Oui/Non/S. C
	Donné une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'entité selon les principes comptables généralement reconnus? Fait mention des états financiers à usage général lorsque plus d'un jeu d'états financiers est préparé au moyen de méthodes différentes selon les NCECF? Donné les informations à des fins de comparaison, sauf si celles-ci ne sont pas significatives ou si les NCECF permettent un autre mode de	1400.11A	Oui/Non/S. C
	Donné une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'entité selon les principes comptables généralement reconnus? Fait mention des états financiers à usage général lorsque plus d'un jeu d'états financiers est préparé au moyen de méthodes différentes selon les NCECF? Donné les informations à des fins de comparaison, sauf si celles-ci ne sont pas significatives ou si les NCECF permettent un autre mode de	1400.11A	Oui/Non/S. C
	Donné une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'entité selon les principes comptables généralement reconnus? Fait mention des états financiers à usage général lorsque plus d'un jeu d'états financiers est préparé au moyen de méthodes différentes selon les NCECF? Donné les informations à des fins de comparaison, sauf si celles-ci ne sont pas significatives ou si les NCECF permettent un autre mode de présentation?	1400.11A	Oui/Non/S. C



	Chapitre	Informations fournies?
 Fourni une description claire et succincte des principales méthodes comptables? 	1505.03	Oui/Non/S. O.
Continuité d'exploitation (chapitre 1400) ¹		Oui/Non/S. O.
Lorsque l'utilisation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation est appropriée, mais qu'il existe une incertitude significative, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
 Décrit adéquatement les principaux événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation? 	1400.17	Oui/Non/S. O.
Si les états financiers de l'entité ne sont pas préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
 Indiqué ce fait ainsi que la base sur laquelle les états financiers ont été établis? 	1400.18	Oui/Non/S. O.
 Indiqué la raison pour laquelle l'entité n'est pas considérée en situation de continuité d'exploitation? 	1400.18	Oui/Non/S. O.
Application initiale des NCECF (chapitre 1500)		Oui/Non/S. O.
En ce qui concerne le premier jeu d'états financiers selon les NCECF, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
Présenté un bilan d'ouverture à la date de transition ² ?	1500.04	Oui/Non/S. O.
En ce qui concerne l'exercice d'application initiale des NCECF, la direction a-t-elle : ³		Oui/Non/S. O.
 Fourni chacun des montants portés aux bénéfices non répartis à la date de transition en raison de l'adoption? 	1500.35 a)	Oui/Non/S. O.
 Fourni les motifs de chacun des montants portés en diminution des bénéfices non répartis à la date de transition? 	1500.35 a)	Oui/Non/S. O.

¹ Tout au long de la mission, tenez compte de l'évaluation de la direction relativement à la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, tel qu'il est requis au paragraphe 1400.07.

² Les soldes d'ouverture ne sont pas requis dans les notes complémentaires.

³ Les informations à fournir requises selon le paragraphe 1500.35 doivent être suffisamment détaillées pour permettre aux utilisateurs de comprendre les ajustements significatifs au bilan et à l'état des résultats.



		Chapitre	Informations fournies?
•	Fourni un rapprochement du résultat net figurant dans les derniers états financiers de l'entité et du résultat net déterminé selon les NCECF pour la même période?	1500.35 b)	Oui/Non/S. O.
•	Présenté une explication des retraitements importants apportés à l'état des flux de trésorerie, s'il est présenté selon les méthodes comptables antérieures de l'entité?	1500.36	Oui/Non/S. O.
dis	l'entité choisit de se prévaloir d'une ou de plusieurs des exemptions ponibles aux fins de l'application initiale, la direction a-t-elle indiqué les emptions dont elle s'est prévalue?	1500.37	Oui/Non/S. O.
	MÉTHODES COMPTABLES		
M	odifications comptables (chapitre 1506) ⁴		Oui/Non/S. O.
	ce qui concerne les modifications de méthodes comptables relatives à pplication initiale des premières sources de PCGR, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
•	Fourni le nom de la source première de PCGR?	1506.34 a)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni la nature du changement de méthode comptable et, le cas échéant, mentionné le fait que le changement de méthode comptable est mis en œuvre selon les dispositions transitoires qui s'appliquent?	1506.34 b) c)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni, le cas échéant, une description des dispositions transitoires?	1506.34 d)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni, dans la mesure du possible, pour chaque poste des états financiers qui est touché, le montant de l'ajustement apporté pour chaque période antérieure pour laquelle des chiffres sont présentés?	1506.34 e)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni, dans la mesure du possible, le montant de l'ajustement relatif aux périodes antérieures aux périodes présentées?	1506.34 f)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni, si l'application rétrospective imposée par l'alinéa 1506.10 a) ou b) est impraticable pour une période antérieure particulière ou pour des périodes antérieures aux périodes présentées, les circonstances qui ont mené à cette situation ainsi que le mode d'application et la date de prise d'effet du changement de méthode comptable? ⁵	1506.34 g)	Oui/Non/S. O.

⁴ Cette partie s'applique aux modifications des méthodes comptables, aux modifications des estimations comptables et aux corrections des erreurs des périodes antérieures.

⁵ Des modifications ont été apportées au chapitre 1506 pour inclure de nouvelles obligations d'information découlant de la publication récente du chapitre 3041, « Agriculture ». Le paragraphe 1506.34 g) s'applique pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise. L'entité qui applique le chapitre 3041 doit se conformer à ce paragraphe. En cas d'adoption anticipée, veuillez inscrire « S. O. » sur la présente partie et suivre les obligations d'information révisées pour le paragraphe 1506.34 g).



	Chapitre	Informations fournies?
 Fourni, si l'application rétrospective imposée par les alinéas 1506.10 a) à c) est impraticable pour une période antérieure particulière ou pour des 	1506.34 g)	Oui/Non/S. O.
périodes antérieures aux périodes présentées, les circonstances qui ont mené à cette situation ainsi que le mode d'application et la date de prise d'effet du changement de méthode comptable? [ADOPTION ANTICIPÉE] ⁶		
En ce qui concerne le changement volontaire de méthode comptable, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
Fourni la nature du changement de méthode comptable?	1506.35 a)	Oui/Non/S. O.
 Fourni les raisons pour lesquelles l'application de la nouvelle méthode comptable fournit des informations fiables et davantage pertinentes? 	1506.35 b)	Oui/Non/S. O.
Fourni, lorsqu'il s'agit de l'un des choix de méthode comptable énumérés au paragraphe 1506.09, une explication des raisons pour lesquelles l'entité a fait ce choix de méthode comptable?	1506.35 b)	Oui/Non/S. O.
 Fourni, dans la mesure du possible, le montant de l'ajustement apporté pour chaque poste des états financiers qui est touché, pour chaque période antérieure pour laquelle des chiffres sont présentés? 	1506.35 c)	Oui/Non/S. O.
Fourni, dans la mesure du possible, le montant de l'ajustement relatif aux périodes antérieures aux périodes présentées?	1506.35 d)	Oui/Non/S. O.
• Fourni, si l'application rétrospective est impraticable, les circonstances qui ont mené à cette situation ainsi que le mode d'application et la date de prise d'effet du changement de méthode comptable?	1506.35 e)	Oui/Non/S. O.
En ce qui concerne le changement d'estimations comptables, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
 Fourni des informations sur la nature et le montant de tout changement d'estimation comptable au cours de la période considérée? 	1506.36	Oui/Non/S. O.
En ce qui concerne la correction d'erreurs relatives à une période antérieure, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
Fourni la nature de l'erreur relative à une période antérieure?	1506.37 a)	Oui/Non/S. O.
 Fourni, pour chaque période antérieure présentée, le montant de la correction apportée à chaque poste des états financiers qui est touché? 	1506.37 b)	Oui/Non/S. O.

⁶ Des modifications ont été apportées au chapitre 1506 pour inclure de nouvelles obligations d'information découlant de la publication récente du chapitre 3041, « Agriculture ». Le paragraphe 1506.34 g) s'applique pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise. L'entité qui applique le chapitre 3041 doit se conformer à ce paragraphe. En cas d'adoption anticipée, suivre cette obligation d'information et indiquer « S.O. » aux obligations de la partie précédente. Sinon, inscrire « S.O. ».



		Chapitre	Information fournies?
٠	Fourni le montant de la correction au début de la première période présentée?	1506.37 c)	Oui/Non/S.
In	certitude relative à la mesure (chapitre 1508)		Oui/Non/S.
La	direction a-t-elle :		
•	Fourni une description des circonstances qui donnent lieu à l'incertitude significative et les données pertinentes au sujet de son dénouement prévu?	1508.05 a) b)	Oui/Non/S.
	Fourni, quand une incertitude relative à la mesure d'un élément des états financiers est significative, son ampleur lorsqu'il est raisonnablement possible que le montant comptabilisé puisse subir une variation importante dans l'année suivant la date des états financiers?	1508.06	Oui/Non/S.
•	Mentionné le montant comptabilisé au titre de l'élément qui fait l'objet d'une incertitude relative à la mesure, sauf lorsqu'une telle mention peut avoir des répercussions négatives importantes sur l'entité?	1508.07	Oui/Non/S.
•	Indiqué les raisons de l'absence d'information lorsque celle-ci pourrait avoir des répercussions négatives sur l'entité?	1508.07	Oui/Non/S.
		Chapitre	Information fournies?
Co	onversion des devises (chapitre 1651)		Oui/Non/S.
La	direction a-t-elle :		
•	Indiqué le montant du gain ou de la perte de change pris en compte dans la détermination du résultat net? ⁷	1651.56	Oui/Non/S.
•	Indiqué les raisons de tout changement de méthode de conversion appliquée pour un établissement étranger donné?	1651.57	Oui/Non/S.
M	éthode de constatation des produits (Section 3400)		Oui/Non/S.
La	direction a-t-elle :		
•	Indiqué la méthode suivie pour chaque type important d'opérations et d'éléments (cà-d. les biens et services) dans le cadre d'une opération de vente portant sur plusieurs éléments, ainsi que la façon dont les divers éléments sont déterminés et évalués?	3400.31	Oui/Non/S.

⁷ L'entité peut exclure de ce montant les gains ou les pertes de change découlant de placements dans des titres de capitaux propres évalués à la juste valeur selon le chapitre 3856, « Instruments financiers ».

Page 6

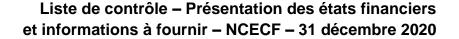


		Chapitre	Informat fournie
•	Indiqué séparément, soit dans le corps même de l'état des résultats, soit dans les notes complémentaires, les grandes catégories de produits comptabilisés au cours de l'exercice?	3400.33	Oui/Non/
	atités assujetties à la réglementation des tarifs – Informations Journir (NOC-19)		Oui/Non/
La	direction a-t-elle :		
•	Indiqué le fait que l'entité est assujettie à la réglementation des tarifs, ainsi qu'une description de la nature et de l'étendue des activités à tarifs réglementés?	NOC-19.6 a)	Oui/Non/
•	Indiqué, pour chaque ensemble d'activités assujetties à une autorité de tarification distincte ou à un type de réglementation distinct, l'identité de l'autorité de tarification, si cette dernière est une partie apparentée et, si tel est le cas, une mention de cet état de fait et une description de la relation?	NOC-19.6 b)	Oui/Non/
•	Lorsque la réglementation des tarifs amène l'entité à comptabiliser une opération ou un fait différemment :		Oui/Non/
	 Indiqué les éléments des états financiers qui sont touchés? 	NOC-19.7 a)	Oui/Non/
	 Indiqué, pour chaque élément comptabilisé, la façon dont il a été reflété dans les états financiers, ainsi que les raisons qui sous-tendent le traitement retenu, notamment des informations sur la mesure réglementaire qui le justifie ou sur les attentes de l'entité concernant de futures mesures réglementaires? 	NOC-19.7 b)	Oui/Non/
	 Lorsqu'un actif ou un passif distinct est comptabilisé en raison des effets de la réglementation des tarifs : 	NOC-19.7 c)	Oui/Non/
	 Indiqué sa valeur comptable et le poste du bilan qui présente cette valeur, s'il n'est pas évident? 		Oui/Non/
	 Indiqué l'incidence sur l'état des résultats de la période considérée? 		Oui/Non/
	 Indiqué la période restante au cours de laquelle on prévoit que la valeur comptable de l'actif sera recouvrée, ou le passif réglé? 		Oui/Non/
	 Fourni une description des risques et incertitudes découlant de la réglementation qui affectent le recouvrement éventuel de l'actif ou le règlement éventuel du passif et le moment du recouvrement ou du règlement? 		Oui/Non/
	 Fourni une déclaration indiquant que l'autorité de réglementation n'a tenu compte, dans la base de tarification, d'aucun rendement du capital investi relatif à l'actif pour la période de recouvrement, lorsque tel est le cas? 		Oui/Non/
•	Indiqué, lorsque la comptabilisation de la réglementation des tarifs a été abandonnée, une déclaration à cet effet, ainsi que les raisons de l'abandon et la mention des activités à tarifs réglementés touchées?	NOC-19.7 d)	Oui/Non/S



	Chapitre	Informations fournies?
 Présenté les actifs et les passifs, y compris ceux qui sont comptabilisés en raison des effets de la réglementation des tarifs, comme ne devant faire l'objet d'une compensation que lorsqu'un chapitre du <i>Manuel</i> ou une autre note d'orientation le permet ou l'exige expressément? 	NOC-19.9	Oui/Non/S. O.
BILAN		
Bilan (chapitres 1521 et 3056)		Oui/Non/S. O.
La direction a-t-elle :		
 Donné une image fidèle de la situation financière à la date de clôture selon les NCECF? 	1521.02	Oui/Non/S. O.
Présenté isolément les éléments suivants dans le bilan :		Oui/Non/S. O.
L'actif à court terme?	1521.03 a)	Oui/Non/S. O.
L'actif à long terme?	1521.03 b)	Oui/Non/S. O.
 Le total de l'actif? 	1521.03 c)	Oui/Non/S. O.
 Le passif à court terme? 	1521.03 d)	Oui/Non/S. O.
 Le passif à long terme? 	1521.03 e)	Oui/Non/S. O.
Le total du passif?	1521.03 f)	Oui/Non/S. O.
 Les capitaux propres? 	1521.03 g)	Oui/Non/S. O.
Le total du passif et des capitaux propres?	1521.03 h)	Oui/Non/S. O.
La direction a-t-elle présenté séparément les actifs suivants :		Oui/Non/S. O.
Dans le corps même du bilan :	1521.04	Oui/Non/S. O.
 Les grandes catégories d'actifs à court terme? 	1521.04 a)	Oui/Non/S. O.
 Les participations dans des filiales exclues de la consolidation et dans des partenariats, en présentant séparément les participations évaluées : 	1521.04 g)	Oui/Non/S. O.
 Selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition (ou méthode du coût)? 		Oui/Non/S. O.
 Selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation? 		Oui/Non/S. O.
· À la juste valeur?		Oui/Non/S. O.

⁸ Conformément au paragraphe 1510.04, l'actif à court terme doit être subdivisé en grandes catégories (p. ex., trésorerie, placements, créances et effets à recevoir, stocks et frais payés d'avance).





	Chapitre	Informations fournies?
 Les participations dans des entités sous influence notable et tous les autres placements, en présentant séparément les participations évaluées : 	1521.04 h)	Oui/Non/S. O.
 Selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition? 		Oui/Non/S. O.
 Selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation? 		Oui/Non/S. O.
À la juste valeur?		Oui/Non/S. O.
Les actifs incorporels?	1521.04 j)	Oui/Non/S. O.
Les écarts d'acquisition?	1521.04 k)	Oui/Non/S. O.
Les actifs d'impôts exigibles?	1521.04 l)	Oui/Non/S. O.
Les actifs d'impôts futurs?	1521.04 m)	Oui/Non/S. O.
 Les actifs à long terme et groupes à sortir classés comme destinés à la vente? 	1521.04 n)	Oui/Non/S. O.
 Les stocks agricoles? [ADOPTION ANTICIPÉE]⁹ 	1521.04 p)	Oui/Non/S. O.
 Les actifs biologiques producteurs? [ADOPTION ANTICIPÉE]⁹ 	1521.04 q)	Oui/Non/S. O.
 Dans le corps même du bilan, soit par voie de notes ou de tableaux complémentaires : 10 	1521.04 A	Oui/Non/S. O.
L'aide gouvernementale à recevoir?	1521.04A a)	Oui/Non/S. O.
 Les autres actifs financiers, distinction faite entre : 	1521.04 A b)	Oui/Non/S. O.
 Ceux évalués au coût après amortissement? Ceux évalués à la juste valeur? Les placements dans des instruments de capitaux propres évalués au coût? 		Oui/Non/S. O. Oui/Non/S. O. Oui/Non/S. O.
Les immobilisations corporelles?	1521.04 A c)	Oui/Non/S. O.
Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition?	1521.04 A d)	Oui/Non/S. O.
L'actif au titre des prestations définies?	1521.04 A e)	Oui/Non/S. O.

⁹ Des modifications ont été apportées au chapitre 1521 pour inclure de nouvelles obligations d'information découlant de la publication récente du chapitre 3041, « Agriculture ». Les alinéas 1521.04 p) et q) s'appliquent pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise. L'entité qui applique le chapitre 3041 doit se conformer à ces paragraphes.

¹⁰ Lorsqu'un actif est présenté par voie de note ou de tableau complémentaire, le poste du bilan correspondant doit comporter un renvoi à cette note ou à ce tableau.



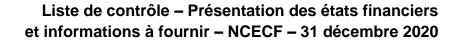
		Chapitre	Informations fournies?
	La direction a-t-elle présenté séparément les passifs suivants :		
	Dans le corps même du bilan :		Oui/Non/S. O.
	 Les grandes catégories de passifs à court terme? 11 	1521.05 a)	Oui/Non/S. O.
	 Les actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale qui sont classées comme passifs financiers? 	1521.05 aa)	Oui/Non/S. O
	 Les passifs d'impôts futurs? 	1521.05 b)	Oui/Non/S. O.
	 Les passifs faisant partie des groupes à sortir classés comme destinés à la vente? 	1521.05 c)	Oui/Non/S. O.
	La dette à long terme?	1521.05 f)	Oui/Non/S. O.
	Dans le corps même du bilan, soit par voie de notes ou de tableaux complémentaires : 12	1521.05	Oui/Non/S. O.
	Les obligations découlant de contrats de location-acquisition?	1521.05 A a)	Oui/Non/S. O.
	 Le passif au titre des prestations définies? 	1521.05 A b)	Oui/Non/S. O.
	Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations?	1521.05A c)	Oui/Non/S. O.
	Les autres passifs financiers?	1521.05 A d)	Oui/Non/S. O.
rac un	rsque l'effet du classement comme passifs financiers d'actions chetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans e opération de planification fiscale est porté au débit des bénéfices non partis, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
•	Indiqué, dans le corps même du bilan, le montant porté au débit des bénéfices non répartis pour l'ensemble des catégories d'actions de ce type?	1521.06 A	Oui/Non/S. O.

¹¹ Conformément au paragraphe 1510.11, les passifs à court terme doivent être subdivisés en grandes catégories (p. ex., les emprunts bancaires, les fournisseurs et charges à payer, les emprunts, les impôts à payer, les dividendes à payer, les produits reportés, la tranche de la dette à long terme échéant dans l'année et les actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale). Les sommes empruntées à des administrateurs, dirigeants et actionnaires et les sommes dues à la société mère et aux sociétés affiliées (y compris celles qui ne résultent pas d'un emprunt) doivent faire l'objet de postes distincts.

¹² Lorsqu'un passif est présenté par voie de note ou de tableau complémentaire, le poste du bilan correspondant doit comporter un renvoi à cette note ou à ce tableau.

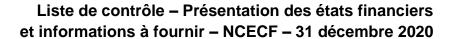


		Chapitre	Informations fournies?
	egroupements d'entreprises ou cessions d'unités hapitres 1540 et 1582)		Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle :		
•	Présenté l'ensemble des flux de trésorerie liés aux regroupements d'entreprises et l'ensemble des flux de trésorerie liés aux cessions d'unités séparément dans les activités d'investissement?	1540.38	Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle :		
•	Mentionné le prix total d'achat ou de cession et la fraction du prix d'achat ou de cession versée ou reçue sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie?	1540.47 a) b)	Oui/Non/S. O.
	Mentionné le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis ou cédés?	1540.47 c)	Oui/Non/S. O.
•	Mentionné les actifs totaux, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les passifs totaux acquis ou cédés?	1540.47 d)	Oui/Non/S. O.
ре	our chaque regroupement d'entreprises significatif qui s'est produit ndant la période de présentation de l'information financière, la direction -elle :		Oui/Non/S. O
	Fourni le nom et une description de l'entreprise acquise?	1582.62 a)	Oui/Non/S. O.
	Fourni la date d'acquisition?	1582.62 b)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni le pourcentage de parts de capitaux propres conférant des droits de vote qui a été acquis?	1582.62 c)	Oui/Non/S. O.
	Fourni la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée et de chaque catégorie principale de contrepartie, y compris :	1582.62 d)	Oui/Non/S. O.
	• La trésorerie?		Oui/Non/S. O.
	Les passifs créés (cà-d. un passif pour contrepartie conditionnelle)?		Oui/Non/S. O.
	 Les parts de capitaux propres de l'acquéreur, y compris le nombre d'instruments ou de parts émis ou à émettre? 		Oui/Non/S. O.



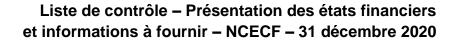


		Chapitre	Informations fournies?
•	Fourni, pour les accords de contrepartie conditionnelle et les actifs compensatoires :	1582.62 e)	Oui/Non/S. O.
	• Une description de l'accord?		Oui/Non/S. O.
	La base de détermination du montant du paiement?		Oui/Non/S. O.
-	Fourni, pour l'acquisition d'un actif ou d'un groupe d'actifs qui constitue une entreprise :	1582.62A a)	Oui/Non/S. O.
	 Les montants comptabilisés à la date d'acquisition pour chaque grande catégorie d'actifs acquis et de passifs repris? 		
•	Fourni, pour une filiale consolidée :		
	 Un bilan condensé qui présente les montants comptabilisés à la date d'acquisition pour chaque grande catégorie d'actifs acquis et de passifs repris? 	1582.62A b) i)	Oui/Non/S. O.
	 Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise comptabilisé à la date d'acquisition et la base d'évaluation de ce montant? 	1582.62A b) ii)	Oui/Non/S. O.
	 Le montant de tout gain comptabilisé lors d'une acquisition à des conditions avantageuses, et le poste de l'état des résultats dans lequel ce gain est comptabilisé? 	1582.62A b) iii)	Oui/Non/S. O.
	Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes :	1582.62A b) iv)	Oui/Non/S. O.
	 La juste valeur, à la date d'acquisition, des titres de capitaux propres de l'entreprise acquise détenus par l'acquéreur immédiatement avant la date d'acquisition? 	·	Oui/Non/S. O.
	 Le montant de tout gain ou perte comptabilisé à la suite de la réévaluation à la juste valeur des titres de capitaux propres de l'entreprise acquise détenus par l'acquéreur avant le regroupement d'entreprises? 		Oui/Non/S. O.
	 Le poste de l'état des résultats dans lequel ce gain ou cette perte est comptabilisé? 		Oui/Non/S. O.
	ur les regroupements d'entreprises survenus <u>pendant</u> la période de		
pas	esentation de l'information financière qui, pris individuellement, ne sont significatifs mais qui, pris collectivement, sont significatifs, la direction delle :		Oui/Non/S. O.
	Fourni le nombre d'entreprises acquises et une brève description de celles-ci?	1582.63 a)	Oui/Non/S. O.
	Fourni la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée?	1582.63 b)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni le nombre d'instruments ou de parts de capitaux propres émis ou à émettre de l'acquéreur?	1582.63 c)	Oui/Non/S. O.





		Chapitre	Informations fournies?
•	Fourni une description de l'accord et de la base de détermination du montant du paiement pour les accords de contrepartie conditionnelle et les actifs compensatoires?	1582.63 d)	Oui/Non/S. O.
pé	ur les regroupements d'entreprises significatifs survenus <u>après</u> la riode de présentation de l'information financière, mais <u>avant</u> que les états anciers soient achevés, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
	Fourni le nom et une description de l'entreprise acquise?	1582.62 a)	Oui/Non/S. O.
	Fourni la date d'acquisition?	1582.62 b)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni le pourcentage de parts de capitaux propres conférant des droits de vote qui a été acquis?	1582.62 c)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée et de chaque catégorie principale de contrepartie, y compris :	1582.62 d)	Oui/Non/S. O.
	· La trésorerie?		Oui/Non/S. O.
	Les passifs créés (cà-d. un passif pour contrepartie conditionnelle)?		Oui/Non/S. O.
	 Les parts de capitaux propres de l'acquéreur, y compris le nombre d'instruments ou de parts émis ou à émettre? 		Oui/Non/S. O.
•	Fourni, pour les accords de contrepartie conditionnelle et les actifs compensatoires :	1582.62 e)	Oui/Non/S. O.
	• Une description de l'accord?		Oui/Non/S. O.
	La base de détermination du montant du paiement?		Oui/Non/S. O.
	Fourni, pour tout regroupement d'entreprises par l'acquisition d'un actif ou d'un groupe d'actifs qui constitue une entreprise :	1582.62A a)	Oui/Non/S. O.
	 Les montants comptabilisés à la date d'acquisition pour chaque grande catégorie d'actifs acquis et de passifs repris? 		Oui/Non/S. O.
	Fourni, pour l'acquisition d'une filiale consolidée :		Oui/Non/S. O.
	 Un bilan condensé qui présente les montants comptabilisés à la date d'acquisition pour chaque grande catégorie d'actifs acquis et de passifs repris? 	1582.62A b) i)	Oui/Non/S. O.
	 Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise comptabilisé à la date d'acquisition et la base d'évaluation de ce montant? 	1582.62A b) ii)	Oui/Non/S. O.
	 Le montant de tout gain comptabilisé lors d'une acquisition à des conditions avantageuses, et le poste de l'état des résultats dans lequel ce gain est comptabilisé? 	1582.62A b) iii)	Oui/Non/S. O.





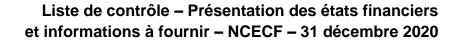
		Chapitre	Informations fournies?
	Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes :	1582.62A b) iv)	Oui/Non/S. O.
	 La juste valeur, à la date d'acquisition, des titres de capitaux propres de l'entreprise acquise détenus par l'acquéreur immédiatement avant la date d'acquisition? 		Oui/Non/S. O.
	 Le montant de tout gain ou perte comptabilisé à la suite de la réévaluation à la juste valeur des titres de capitaux propres de l'entreprise acquise détenus par l'acquéreur avant le regroupement d'entreprises? 		Oui/Non/S. O.
	 Le poste de l'état des résultats dans lequel ce gain ou cette perte est comptabilisé? 		Oui/Non/S. O.
su	our les regroupements d'entreprises négligeables pris individuellement rvenus <u>après</u> la période de présentation de l'information financière, mais <u>ant</u> que les états financiers soient achevés, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
	Fourni le nombre d'entreprises acquises et une brève description de celles-ci?	1582.63 a)	Oui/Non/S. O.
	Fourni la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée?	1582.63 b)	Oui/Non/S. O.
	Fourni le nombre d'instruments ou de parts de capitaux propres émis ou à émettre de l'acquéreur?	1582.63 c)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni une description de l'accord et de la base de détermination du montant du paiement pour les accords de contrepartie conditionnelle et les actifs compensatoires?	1582.63 d)	Oui/Non/S. O.
	la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est inachevée a date d'achèvement des états financiers, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
	Présenté une description des informations qui n'ont pas pu être fournies?	1582.64	Oui/Non/S. O.
	Présenté les raisons pour lesquelles elles n'ont pas pu être fournies?	1582.64	Oui/Non/S. O.



Chapitre	Informations fournies?
	Oui/Non/S. O.
1591.28	Oui/Non/S. O.
1591.29	Oui/Non/S. O.
1591.29	Oui/Non/S. O.
1591.36	Oui/Non/S. O.
1591.37	Oui/Non/S. O.
1591.38	Oui/Non/S. O.
	1591.29 1591.29 1591.36

¹³ Les participations dans des filiales contrôlées au moyen de la détention de droits de vote, de droits de vote potentiels ou d'une combinaison des deux peuvent être présentées avec les intérêts dans des partenariats comptabilisés selon la même méthode (valeur d'acquisition, valeur de consolidation ou juste valeur).

¹⁴ Le bénéfice découlant de participations dans des filiales contrôlées au moyen de la détention de droits de vote, de droits de vote potentiels ou d'une combinaison des deux peuvent être présentées avec les intérêts dans des partenariats comptabilisés selon la même méthode (valeur d'acquisition, valeur de consolidation ou juste valeur).





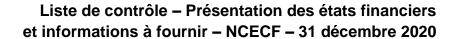
		Chapitre	Informations fournies?
La	direction a-t-elle :		
	Indiqué la valeur comptable d'une participation dans une filiale qui a subi une dépréciation et le montant de la provision pour dépréciation correspondante?	1591.38C a)	Oui/Non/S. O.
	Indiqué le montant de toute perte de valeur ou de toute reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement qui est pris en compte dans la détermination du résultat net?	1591.38C b)	Oui/Non/S. O.
	rsqu'une filiale significative est acquise <u>pendant</u> la période financière nsidérée, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
	Indiqué le nom et une description de l'entreprise?	1591.38A 1582.62 a)	Oui/Non/S. O.
	Indiqué la date d'acquisition?	1591.38A 1582.62 b)	Oui/Non/S. O.
	Indiqué le pourcentage de parts de capitaux propres conférant des droits de vote qui a été acquis?	1591.38A 1582.62 c)	Oui/Non/S. O.
	Indiqué la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée et la juste valeur à la date d'acquisition de chaque catégorie principale de contrepartie, telle que :	1591.38A 1582.62 d)	Oui/Non/S. O.
	De la trésorerie?		Oui/Non/S. O.
	 Des passifs créés (p. ex., un passif pour contrepartie conditionnelle)? 		Oui/Non/S. O.
	 Des parts de capitaux propres de l'acquéreur, y compris le nombre d'instruments ou de parts émis ou à émettre? 		Oui/Non/S. O.
•	Fourni une description de l'accord et de la base de détermination du montant du paiement pour les accords de contrepartie conditionnelle et les actifs compensatoires?	1591.38A 1582.62 e)	Oui/Non/S. O.
ma	rsque des filiales qui, prises individuellement, ne sont pas significatives, ils qui, prises collectivement, sont significatives, sont acquises pendant période financière considérée, la direction a-t-elle:		Oui/Non/S. O.
	Indiqué le nombre d'entreprises acquises et fourni une brève description de celles-ci?	1591.38A 1582.63 a)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée?	1591.38A 1582.63 b)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué le nombre d'instruments ou de parts de capitaux propres émis ou à émettre de l'acquéreur?	1591.38A 1582.63 c)	Oui/Non/S. O.



		Chapitre	Informations fournies?
	Fourni une description de l'accord et de la base de détermination du montant du paiement pour les accords de contrepartie conditionnelle et les actifs compensatoires?	1591.38A 1582.63 d)	Oui/Non/S. O.
va	rsque l'entreprise comptabilise sa participation dans une filiale à la leur de consolidation et que les exercices de l'entreprise et de la filiale ne incident pas, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O
•	Mentionné les événements relatifs à la filiale et les opérations de cette dernière qui ont eu lieu pendant la période de décalage et qui ont une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'entreprise ¹⁵ ?	1591.38B	Oui/Non/S. O.
	la date d'acquisition est postérieure à la fin de la période financière, mais térieure à la date d'achèvement des états financiers, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O
•	Indiqué le nom et une description de l'entreprise?	1591.38D 1582.62 a)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué la date d'acquisition?	1591.38D 1582.62 b)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué le pourcentage de parts de capitaux propres conférant des droits de vote qui a été acquis?	1591.38D 1582.62 c)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée et la juste valeur à la date d'acquisition de chaque catégorie principale de contrepartie, telle que :	1591.38D 1582.62 d)	Oui/Non/S. O.
	De la trésorerie?		Oui/Non/S. O.
	Des passifs créés (p. ex., un passif pour contrepartie conditionnelle)?		Oui/Non/S. O.
	 Des parts de capitaux propres de l'acquéreur, y compris le nombre d'instruments ou de parts émis ou à émettre? 		Oui/Non/S. O.
•	Fourni une description de l'accord et de la base de détermination du montant du paiement pour les accords de contrepartie conditionnelle et les actifs compensatoires?	1591.38D 1582.62 e)	Oui/Non/S. O.

¹⁵ Ces informations à fournir ne sont pas nécessaires si les événements et les opérations en question sont comptabilisés dans les états financiers.

Page 17





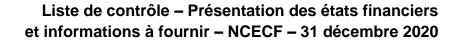
		Chapitre	Informations fournies?
sig pos	a date d'acquisition de filiales qui, prises individuellement, ne sont pas nificatives, mais qui, prises collectivement, sont significatives, est stérieure à la fin de la période financière, mais antérieure à la date chèvement des états financiers, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O
•	Indiqué le nombre d'entreprises acquises et fourni une brève description de celles-ci?	1591.38D 1582.63 a)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué la juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée?	1591.38D 1582.63 b)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué le nombre d'instruments ou de parts de capitaux propres émis ou à émettre de l'acquéreur?	1591.38D 1582.63 c)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni une description de l'accord et de la base de détermination du montant du paiement pour les accords de contrepartie conditionnelle et les actifs compensatoires?	1591.38D 1582.63 d)	Oui/Non/S. O.
•	Si la comptabilisation initiale de la filiale est inachevée à la date d'achèvement des états financiers :	1591.38D	Oui/Non/S. O.
	 Indiqué quelles informations n'ont pu être fournies? 		Oui/Non/S. O.
	 Indiqué les raisons pour lesquelles elles n'ont pas pu l'être? 		Oui/Non/S. O.
	a comptabilisation initiale d'une filiale est inachevée et que le montant		Oui/Non/S. O.
	nptabilisé dans les états financiers pour la participation dans la filiale a déterminé à l'aide de montants provisoires, la direction a-t-elle :		
	Indiqué les raisons pour lesquelles la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est inachevée?	1591.38E	Oui/Non/S. O.
	Indiqué ce qui est susceptible de changer?	1591.38E	Oui/Non/S. O.
pér est	a comptabilisation initiale d'une filiale est inachevée à la fin de la iode financière au cours de laquelle l'acquisition a lieu et que la filiale évaluée ultérieurement au coût, pour la période financière après la date cquisition, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
•	Indiqué la nature et le montant des éventuels ajustements de la période d'évaluation comptabilisés?	1591.38F	Oui/Non/S. O.
	Indiqué les motifs justifiant ces ajustements?	1591.38F	Oui/Non/S. O.



	Chapitre	Informations fournies?
Filiales (consolidées) (chapitres 1591 et 1601)		Oui/Non/S. O.
_a direction a-t-elle :		
Indiqué qu'il s'agit d'états financiers consolidés, et chaque état comporte-t-il une mention en ce sens?	1601.06A	Oui/Non/S. O.
a direction a-t-elle présenté séparément :		
Fourni la liste et la description de ses filiales importantes, y compris leurs noms et sa quote-part (ou son pourcentage de participation) dans chacune des filiales?	1591.34	Oui/Non/S. O.
Communiqué les restrictions importantes touchant l'accès aux actifs de ses filiales, notamment :	1591.35	Oui/Non/S. O.
 Les restrictions touchant l'accès aux actifs de l'entreprise consolidée par ses propriétaires ou par l'entreprise elle-même, comme le nantissement d'éléments d'actif de la filiale en garantie d'éléments de passif de la filiale? 	1591.35 a)	Oui/Non/S. O.
 Les limitations apportées aux possibilités de recours des créanciers ou des propriétaires d'une filiale à l'encontre de l'entreprise elle-même? 	1591.35 b)	Oui/Non/S. O.
Lorsque l'entité ne détient, ni directement ni indirectement par l'entremise d'autres filiales, une participation lui conférant le contrôle d'une filiale, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
Indiqué les raisons qui l'ont amenée à conclure à l'existence d'un lien mère-filiale?	1591.32 a)	Oui/Non/S. O.
Indiqué le nom de la filiale?	1591.32 b)	Oui/Non/S. O.
Indiqué le pourcentage de participation (le cas échéant)?	1591.32 c)	Oui/Non/S. O.
Lorsque l'entité détient, directement ou indirectement par l'entremise d'autres filiales, une participation lui conférant le droit d'élire la majorité des membres du conseil d'administration d'une société émettrice qui n'est pas une filiale, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O
Indiqué les raisons qui l'ont amenée à conclure à l'inexistence d'un lien mère-filiale?	1591.33 a)	Oui/Non/S. O.
Indiqué le nom de la société émettrice?	1591.33 b)	Oui/Non/S. O.



		Chapitre	Informations fournies?
	Indiqué le pourcentage de participation?	1591.33 c)	Oui/Non/S. O.
14.	États financiers consolidés (chapitre 1601)		Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	 Présenté en entier le capital-actions émis de la société mère et le coût des actions détenues par la filiale en déduction des capitaux propres lorsqu'une filiale possède des actions de la société mère? 	1601.37	Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	• Indiqué s'il n'est pas possible d'avoir recours aux états financiers d'une filiale couvrant un exercice qui coïncide de près avec ceux de la société mère ainsi que la période visée par les états financiers utilisés?	1601.39	Oui/Non/S. O.
	Reflété, de la manière qui convient le mieux, les faits relatifs à la filiale et les opérations de cette dernière qui ont eu lieu pendant la période de décalage et qui ont une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation du groupe lorsque l'exercice de la société mère et celui d'une filiale ne coïncident pas?	1601.40	Oui/Non/S. O.
15.	Participations ne donnant pas le contrôle (chapitre 1602)		Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle présenté les participations ne donnant pas le contrôle au bilan consolidé dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère?	1602.13	Oui/Non/S. O.
16.	Réévaluation intégrale des actifs et des passifs (chapitre 1625)		Oui/Non/S. O.
	En ce qui concerne l'acquisition d'une entreprise et la réévaluation des comptes d'une filiale, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
	• Pour l'exercice au cours duquel la technique de la réévaluation des comptes d'une filiale a été appliquée pour la première fois :		Oui/Non/S. O.
	• Indiqué la date de l'application de cette technique?	1625.45 a)	Oui/Non/S. O.
	• Indiqué la ou les dates de la ou des opérations qui y ont donné lieu?	1625.45 a)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni une description de la situation qui a abouti à l'application de cette technique? 	1625.45 b)	Oui/Non/S. O.





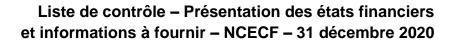
	Chapitre	Informations fournies?
 Indiqué le montant de la variation de chacune des principales catégories de l'actif, du passif et des capitaux propres par suite de l'application de cette technique? 	1625.45 c)	Oui/Non/S. O.
Pour l'exercice au cours duquel la technique de la réévaluation des comptes d'une filiale a été appliquée, et l'exercice suivant :		Oui/Non/S. O.
 Indiqué la date de l'application de cette technique? 	1625.46 a)	Oui/Non/S. O.
 Indiqué le montant de l'ajustement lié à la réévaluation et l'intitulé du compte des capitaux propres dans lequel l'écart de réévaluation a été comptabilisé? 	1625.46 b)	Oui/Non/S. O.
 Indiqué le montant des bénéfices non répartis qui ont été reclassés et l'intitulé du compte des capitaux propres dans lequel ce montant a été reclassé? 	1625.46 c)	Oui/Non/S. O.
Par suite d'une réorganisation financière, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
Pour l'exercice au cours duquel la réévaluation financière a eu lieu :		Oui/Non/S. O.
 Indiqué la date de la réorganisation financière? 	1625.47 a)	Oui/Non/S. O.
Fourni une description de la réorganisation financière?	1625.47 b)	Oui/Non/S. O.
 Fourni le montant de la variation de chacune des principales catégories de l'actif, du passif et des capitaux propres par suite de la réorganisation financière? 	1625.47 c)	Oui/Non/S. O.
Pour l'exercice au cours duquel une réorganisation financière a eu lieu, et l'exercice suivant :		Oui/Non/S. O.
 Indiqué la date de la réorganisation financière? 	1625.48 a)	Oui/Non/S. O.
 Indiqué le montant de l'ajustement lié à la réévaluation et l'intitulé du compte des capitaux propres dans lequel l'écart de réévaluation a été comptabilisé? 	1625.48 b)	Oui/Non/S. O.
 Indiqué le montant des bénéfices non répartis qui ont été reclassés et l'intitulé du compte des capitaux propres dans lequel ce montant a été reclassé? 	1625.48 c)	Oui/Non/S. O.
Stocks (chapitre 3031)		Oui/Non/S. O.
La direction a-t-elle :		
 Indiqué les méthodes comptables adoptées pour évaluer les stocks, y compris la méthode de détermination du coût utilisée? 	3031.35 a)	Oui/Non/S. O.



		Chapitre	Informations fournies?
•	Indiqué la valeur comptable totale des stocks et la valeur comptable par catégories (cà-d. les marchandises, les fournitures, les matières premières les travaux en cours et les produits finis) appropriés à l'entité et les informations concernant l'étendue des variations de ces actifs?	3031.35 b) 3031.36	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué le montant des stocks comptabilisés en charges dans la période?	3031.35 c)	Oui/Non/S. O.
Αç	priculture (chapitre 3041) [ADOPTION ANTICIPÉE]16		Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle :		
•	Présenté les montants des stocks agricoles et des actifs biologiques producteurs sous des postes distincts dans le bilan?	3041.83	Oui/Non/S. O.
Sto	ocks agricoles – La direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
	Fourni une description qualitative de chaque grande catégorie de stocks agricoles?	3041.84 a)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni les quantités détenues de chaque grande catégorie de stocks agricoles, si elles sont facilement déterminables? ¹⁷	3041.84 b)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni les méthodes comptables adoptées pour évaluer les stocks agricoles de nature similaire et utilisés de manière similaire?	3041.84 c)	Oui/Non/S. O.
Sto	ocks agricoles évalués selon le modèle du coût – La direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
•	Fourni la méthode comptable adoptée pour déterminer le coût des stocks, y compris les techniques d'évaluation du coût?	3041.86 a)	Oui/Non/S. O.
	Fourni les formules de détermination du coût utilisées?	3041.86 b)	Oui/Non/S. O.
	Fourni la valeur comptable totale de chaque grande catégorie de stocks agricoles?	3041.86 c)	Oui/Non/S. O.
			i

¹⁶ Le chapitre 3041, « Agriculture » s'applique aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez remplir cette partie. Sinon, indiquer « S. O. ».

¹⁷ L'alinéa 3041.84 b) exige des informations sur le nombre d'unités dans chaque catégorie (p. ex., le poids d'une culture récoltée ou le nombre d'acres d'une culture non récoltée, etc.).





	Chapitre	Informations fournies?
Stocks agricoles évalués en utilisant uniquement les coûts des intrants – La direction a-t-elle fourni une description des coûts des intrants pris en compte dans l'évaluation des stocks agricoles?	3041.87	Oui/Non/S. O.
Stocks agricoles évalués selon le modèle de la valeur nette de réalisation – La direction a-t-elle fourni :		Oui/Non/S. O.
 Une description de la méthode utilisée pour déterminer la valeur nette de réalisation? 	3041.88 a)	Oui/Non/S. O.
 La valeur comptable totale de chaque grande catégorie? 	3041.88 b)	Oui/Non/S. O.
Le total des gains et pertes découlant des variations de la valeur comptable pour la période considérée et, s'il n'est pas présenté séparément dans le corps même de l'état des résultats, le libellé du poste de l'état des résultats dans lequel le total de ces gains et pertes a été pris en compte?	3041.88 c)	Oui/Non/S. O.
Le montant des stocks comptabilisé en charges dans la période?	3041.88 d)	Oui/Non/S. O.
Actifs biologiques producteurs – La direction a-t-elle fourni les informations suivantes :		Oui/Non/S. O.
 Une description qualitative de chaque grande catégorie d'actifs biologiques producteurs? 	3041.89 a)	Oui/Non/S. O.
 Si elles sont facilement déterminables, les quantités détenues de chaque grande catégorie d'actifs biologiques producteurs¹⁸? 	3041.89 b)	Oui/Non/S. O.
 Le total des gains et pertes comptabilisés en cas de vente ou autre sortie et, s'il n'est pas présenté séparément dans le corps même de l'état des résultats, le libellé du poste de l'état des résultats dans lequel le total de ces gains et pertes a été pris en compte? 	3041.89 g)	Oui/Non/S. O.
Actifs biologiques producteurs amortissables – La direction a-t-elle fourni les informations suivantes :		Oui/Non/S. O.
 Le coût et l'amortissement cumulé, y compris le montant de toute perte de valeur? 	3041.89 c) i) - ii)	Oui/Non/S. O.
 La méthode d'amortissement utilisée, y compris la période ou le taux d'amortissement? 	3041.89 c) iii)	Oui/Non/S. O.
 Le montant de l'amortissement qui est passé en charges au cours de la période? 	3041.89 c) iv)	Oui/Non/S. O.

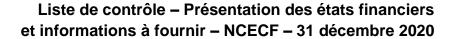
¹⁸ L'alinéa 3041.89 b) exige des informations sur le nombre d'unités détenues dans chaque catégorie (p. ex., le nombre d'animaux dans un troupeau).

Page 23



	Chapitre	Informations fournies?
Actifs biologiques producteurs non amortissables – pour chaque grande catégorie d'actifs non amortis, la direction a-t-elle fourni la valeur comptable?	3041.89 d)	Oui/Non/S. O.
Actifs biologiques producteurs dépréciés – La direction a-t-elle fourni les informations suivantes :		Oui/Non/S. O.
 Pour toute perte de valeur comptabilisée, une description des faits et circonstances qui sont à l'origine de la dépréciation? 	3041.89 e)	Oui/Non/S. O.
 Le montant de toute perte de valeur comptabilisée et, si elle n'est pas présentée séparément dans le corps même de l'état des résultats, le libellé du poste de l'état des résultats dans lequel cette perte a été prise en compte? 	3041.89 f)	Oui/Non/S. O.
Lorsque les stocks biologiques ou actifs biologiques producteurs sont évalués à la valeur nette de réalisation comme coût réputé ¹⁹ durant l'exercice au cours duquel le chapitre 3041 est appliqué pour la première fois – La direction a-t-elle fourni les informations suivantes :		Oui/Non/S. O.
 Une description des actifs pour lesquels le choix du coût réputé a été appliqué? 	3041.94 a)	Oui/Non/S. O.
 La valeur nette de réalisation des actifs à la date à laquelle le choix est appliqué? 	3041.94 b)	Oui/Non/S. O.
 Le libellé du ou des postes du bilan dans lesquels ces actifs ont été pris en compte? 	3041.94 c)	Oui/Non/S. O.
Placements comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation ou de la comptabilisation à la valeur d'acquisition (filiales exclues de la consolidation, participations dans des entités sous influence notable (« satellites »), entreprises sous contrôle conjoint et autres placements) (chapitres 1510, 1520, 3051, 3056 et 3856)		Oui/Non/S. O.
La direction a-t-elle :		
 Classé dans l'actif à court terme seulement les placements susceptibles de réalisation relativement rapide? 	1510.05	Oui/Non/S. O.

¹⁹ Conformément à la disposition transitoire prévue au paragraphe 3041.92, un producteur agricole peut choisir la valeur de réalisation nette afin d'évaluer les stocks agricoles ou les actifs biologiques producteurs et utiliser cette valeur de réalisation nette comme coût réputé de l'actif au début de l'exercice au cours duquel le chapitre 3041 a été appliqué pour la première fois.



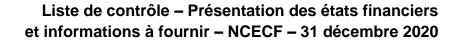


		Chapitre	Informations fournies?
•	Présenté, lorsque l'entité détentrice comptabilise une participation à sa valeur de consolidation, ses quotes-parts des activités abandonnées, des effets des modifications de méthodes comptables, des effets des corrections d'erreurs dans les états financiers antérieurs et des opérations sur les capitaux propres de l'entité émettrice, en les classant selon leur nature?	3051.09	Oui/Non/S. O.
	Présenté les éléments suivants séparément dans le bilan :		
	 Les participations dans des filiales et les intérêts dans des partenariats comptabilisés à la valeur de consolidation? 	3051.31 a) 3056.34 a)	Oui/Non/S. O.
	 Les participations dans des filiales et les intérêts dans des partenariats comptabilisés à la valeur d'acquisition? 	3051.31 b) 3056.34 b)	Oui/Non/S. O.
	 Les participations dans des entités sous influence notable (« satellites ») comptabilisées à la valeur de consolidation? 	3051.31 c) 3056.34 c)	Oui/Non/S. O.
	Les autres placements comptabilisés à la valeur d'acquisition?	3051.31 d) 3056.34 d)	Oui/Non/S. O.
•	Présenté les revenus tirés des placements suivants séparément dans l'état des résultats :		
	 Les participations dans des filiales et les intérêts dans des partenariats comptabilisés à la valeur de consolidation? 	1520.03 b) i) 3051.32 a) 3056.35 a)	Oui/Non/S. O.
	 Les participations dans des filiales et les intérêts dans des partenariats comptabilisés à la valeur d'acquisition? 	1520.03 b) i) 3051.32 b) 3056.35 b)	Oui/Non/S. O.
	 Les participations dans des entités sous influence notable (« satellites ») comptabilisées à la valeur de consolidation? 	1520.03 b) ii) 3051.32 c) 3056.35 c)	Oui/Non/S. O.
	Les placements évalués à la juste valeur?	1520.03 b) ii) 3856.19A/ 3856.19C ²⁰	Oui/Non/S. O.
	Les autres placements comptabilisés à la valeur d'acquisition?	1520.03 b) ii) 3051.32 d) 3056.35 d) 3856.19A/ 3856. 19C ²⁰	Oui/Non/S. O.

²⁰ Aux termes des modifications apportées au chapitre 3856, INSTRUMENTS FINANCIERS, l'ancien paragraphe 3856.19A a été renuméroté pour devenir le paragraphe 3856.19C, lequel s'applique aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise.



		Chapitre	Informations fournies?
La	direction a-t-elle :		
•	Indiqué la méthode utilisée pour la comptabilisation des placements, y compris les intérêts de l'investisseur dans une entreprise sous contrôle conjoint?	3051.34 3056.37 3056.41	Oui/Non/S. O.
	Mentionné les événements relatifs à l'entité émettrice et les opérations de cette dernière qui ont eu lieu pendant la période de décalage et qui ont une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'entité détentrice lorsque :	3051.35 3056.41	Oui/Non/S. O.
	 Les exercices de l'entité détentrice et d'une entité émettrice ne coïncident pas? 		
	 L'entité détentrice comptabilise sa participation dans l'entité émettrice à la valeur de consolidation? 		
	 Les événements et les opérations en question ne sont pas comptabilisés dans les états financiers? 		
•	Indiqué la juste valeur de tout placement coté sur un marché actif comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation?	3051.36 3056.41	Oui/Non/S. O.
•	Fourni la liste et la description de ses placements importants et des entreprises sous contrôle conjoint, y compris les noms, les valeurs comptables et le pourcentage de la participation détenue dans chaque placement ou entreprise sous contrôle conjoint?	3051.37 3056.38 3056.41	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué la part de l'entité des éventualités et des engagements des entreprises sous contrôle conjoint, ainsi que les éventualités se rapportant à la possibilité de devoir assumer le passif des autres investisseurs participant à ces entreprises sous contrôle conjoint?	3056.39	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué, par type d'actifs, la valeur comptable des actifs dépréciés, et le montant de la provision pour dépréciation correspondante?	3051.38 a) 3056.41 3856.42	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué le montant de toute perte de valeur ou de toute reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement qui est pris en compte dans le résultat net?	3051.38 b)	Oui/Non/S. O.
en Ia	érêts dans des partenariats (autres que les intérêts dans des treprises sous contrôle conjoint traités selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition ou la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation) (chapitre 3056)		Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle :		
	Dans le bilan :		





		Chapitre	Informations fournies?
	 Comptabilisé les éléments d'actif que l'entité contrôle ainsi que les éléments de passif que l'entité contracte par suite de son investissement dans des activités sous contrôle conjoint? 	3056.17 a)	Oui/Non/S. O.
	 Comptabilisé la part de l'entité dans les éléments d'actif sous contrôle conjoint et sa part des éléments de passif qu'elle a contractés par suite de son investissement dans des actifs sous contrôle conjoint? 	3056.18 a)	Oui/Non/S. O.
•	Dans l'état des résultats :		
	 Comptabilisé la part de l'entité dans les produits des activités sous contrôle conjoint et sa part des charges engagées par le partenariat? 	3056.17 b)	Oui/Non/S. O.
	 Comptabilisé les produits tirés de la vente ou de l'utilisation de la part de l'entité dans la production des éléments d'actif sous contrôle conjoint, et sa part des charges engagées par le partenariat? 	3056.18 b)	Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
•	Fourni la liste et la description des intérêts importants qu'elle possède dans des partenariats, y compris le nom de ces partenariats, la valeur comptable de ses intérêts et sa part (ou son pourcentage de participation) dans chaque partenariat?	3056.38	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué la part des éventualités et des engagements des partenariats qui revient à l'entité, ainsi que les éventualités se rapportant à la possibilité que l'investisseur doive assumer le passif des autres investisseurs participant à ces partenariats?	3056.39	Oui/Non/S. O.
lm	mobilisations corporelles (chapitre 3061)		Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle :		
•	Fourni, pour chaque grande catégorie d'immobilisations corporelles, le coût et l'amortissement cumulé, y compris le montant de toute réduction de valeur?	3061.24 a) b)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni la méthode d'amortissement utilisée, y compris la période ou le taux d'amortissement?	3061.24 c)	Oui/Non/S. O.
•	Lorsque des immobilisations corporelles ne font pas l'objet d'un amortissement, parce qu'elles sont en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ou parce qu'elles ont été mises hors service pour une période prolongée, indiqué leur valeur comptable nette?	3061.25	Oui/Non/S. O.



		Chapitre	Informations fournies?
•	Indiqué le montant de l'amortissement qui est passé en charges au cours de la période?	3061.26	Oui/Non/S. O.
De	épréciation d'actifs à long terme (chapitre 3063)		Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle :		
	Fourni une description de l'actif à long terme ayant subi une dépréciation?	3063.24 a)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni une description des faits et circonstances à l'origine de la dépréciation?	3063.24 b)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni le montant de la perte de valeur et le libellé du poste de l'état des résultats dans lequel la perte de valeur a été prise en compte, s'il n'est pas présenté séparément dans le corps même de l'état des résultats?	3063.24 c)	Oui/Non/S. O.
É	carts d'acquisition et actifs incorporels (chapitre 3064)		Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle :		
•	Présenté le montant global des écarts d'acquisition et des actifs incorporels sous un poste distinct dans le bilan de l'entité?	3064.88 3064.90	Oui/Non/S. O.
•	Présenté le montant global des pertes de valeur des écarts d'acquisition sous un poste distinct dans l'état des résultats, avant les activités abandonnées, sauf si la perte de valeur d'un écart d'acquisition se rapporte à une activité abandonnée, ou encore présenté dans les notes complémentaires?	3064.89	Oui/Non/S. O.
•	Inclus la perte de valeur d'un écart d'acquisition rattachée à une activité abandonnée, après déduction des impôts, dans les résultats afférents aux activités abandonnées?	3064.89	Oui/Non/S. O.
Da	ns le cas des actifs incorporels amortissables, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
•	Fourni la valeur comptable nette, globalement et par grande catégorie d'actifs incorporels?	3064.91 a)	Oui/Non/S. O.
	Fourni le montant global des amortissements pour la période?	3064.91 a)	Oui/Non/S. O.



	Chapitre	Informations fournies?
Fourni la méthode d'amortissement utilisée, y compris la durée ou le taux d'amortissement?	3064.91 a)	Oui/Non/S. O.
Dans le cas des actifs incorporels non amortissables, fourni la valeur comptable, globalement et par grande catégorie d'actifs incorporels?	3064.91 b)	Oui/Non/S. O.
Fourni les motifs à l'appui de la comptabilisation d'actifs incorporels générés en interne?	3064.91 c)	Oui/Non/S. O.
Pour toute perte de valeur comptabilisée relativement à un écart		Oui/Non/S. O.
d'acquisition, la direction a-t-elle :		Ou//401//3. O.
 Fourni une description des faits et circonstances qui sont à l'origine de la perte de valeur? 	3064.93 a)	Oui/Non/S. O.
Fourni le montant de la perte de valeur?	3064.93 b)	Oui/Non/S. O.
Pour toute perte de valeur comptabilisée relativement à un actif incorporel, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
 Fourni une description de l'actif incorporel ayant subi une dépréciation et les faits et circonstances qui sont à l'origine de la perte de valeur? 	3064.94 a)	Oui/Non/S. O.
Fourni le montant de la perte de valeur?	3064.94 b)	Oui/Non/S. O.
 Fourni le libellé du poste de l'état des résultats dans lequel la perte de valeur a été prise en compte? 	3064.94 c)	Oui/Non/S. O.
Contrats de location (chapitre 3065)		Oui/Non/S. O.
La direction a-t-elle :		
 En tant que preneuse, classé les contrats de location-acquisition et les contrats de location-exploitation de manière appropriée? 	3065.04 a)	Oui/Non/S. O.
 En tant que bailleresse, classé les contrats de location-vente, les contrats de location-financement et les contrats de location-exploitation de manière appropriée? 	3065.04 b)	Oui/Non/S. O.



			Chapitre	Informations fournies?
La	dire	ction a-t-elle :		
•	Si e	elle est preneuse d'un contrat de location-acquisition :		Oui/Non/S. O.
	•	Présenté les obligations relatives aux biens loués séparément des autres obligations à long terme?	3065.22	Oui/Non/S. O.
	•	Inclus toute partie des obligations découlant de baux dont l'entreprise devra s'acquitter à moins d'un an à même son fonds de roulement dans le passif à court terme?	3065.23	Oui/Non/S. O.
		elle est bailleresse d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de ation-vente :		Oui/Non/S. O.
	•	Distingué, dans un bilan ordonné, les tranches à court terme et à long terme de l'investissement net?	3065.54	Oui/Non/S. O.
La	dire	ction a-t-elle :		
	Si e	elle est preneuse d'un contrat de location-acquisition :		Oui/Non/S. O.
	•	Fourni le coût et l'amortissement cumulé, y compris le montant de toute réduction de valeur, pour chaque grande catégorie d'immobilisations corporelles louées?	3065.73 a) – b)	Oui/Non/S. O.
	•	Fourni la méthode d'amortissement utilisée, y compris la période ou le taux d'amortissement, pour chaque grande catégorie d'immobilisations corporelles louées?	3065.73 c)	Oui/Non/S. O.
	•	Fourni le taux d'intérêt, la date d'échéance, le solde impayé et, si les contrats sont garantis, la mention de ce fait?	3065.74 a) – d)	Oui/Non/S. O.
	•	Présenté séparément les intérêts débiteurs, ou les a-t-elle inclus dans les intérêts débiteurs relatifs aux dettes à long terme?	3065.75	Oui/Non/S. O.
	•	Indiqué le montant global estimatif des versements à effectuer dans chacun des cinq prochains exercices?	3065.76	Oui/Non/S. O.
•	Si e	elle est preneuse d'un contrat de location-exploitation ²¹ :		Oui/Non/S. O.
	•	Indiqué le total des paiements minimums futurs exigibles, ainsi que leur montant pour chacun des cinq exercices suivants?	3065.77	Oui/Non/S. O.
	•	Précisé la nature des autres engagements pris aux termes de ces contrats?	3065.77	Oui/Non/S. O.
		elle est bailleresse d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de ation-vente :		Oui/Non/S. O.
	•	Indiqué l'investissement net dans le contrat de location, ainsi que le taux d'intérêt implicite?	3065.78	Oui/Non/S. O.

²¹ On peut se dispenser de fournir ces informations pour les contrats de location dont la durée initiale ne dépasse pas un an.



			Chapitre	Informations fournies?
	•	Indiqué la valeur comptable des contrats de location qui ont subi une dépréciation, ainsi que le montant de la provision correspondante?	3065.79 a)	Oui/Non/S. O.
	•	Indiqué le montant de toute perte de valeur ou de toute reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement qui est pris en compte dans le résultat net?	3065.79 b)	Oui/Non/S. O.
	Si	elle est bailleresse d'un contrat de location-exploitation :		Oui/Non/S. O.
	•	Indiqué le coût des immobilisations corporelles destinées à la location et le montant de l'amortissement cumulé s'y rapportant?	3065.80	Oui/Non/S. O.
	•	Indiqué le montant de toute provision pour dépréciation?	3065.81 a)	Oui/Non/S. O.
	•	Indiqué le montant de toute perte de valeur ou de toute reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement qui est pris en compte dans le résultat net?	3065.81 b)	Oui/Non/S. O.
a a	appli	tité a accordé ou reçu des allégements de loyer liés à la COVID-19 et iqué la mesure de simplification énoncée au paragraphe 3065.11A, la on a-t-elle ²² :		Oui/Non/S.O.
	•	Précisé qu'elle a appliqué la mesure de simplification?	3065.81A	Oui/Non/S.O.
	•	Si la mesure de simplification a été appliquée à certains, et non à l'intégralité, des baux répondant aux conditions énoncées au paragraphe 3065.11A, précisé ce fait ainsi que les raisons y afférentes?	3065.81B	Oui/Non/S.O.
	•	Indiqué la valeur comptable globale des dettes locatives et des créances locatives comptabilisée conformément au paragraphe 3065.11B, s'il en est, lorsque les allégements de loyer donnent lieu à un report de paiements?	3065.81C	Oui/Non/S.O.
	•	Indiqué le montant global imputé au résultat net de la période conformément au paragraphe 3065.11C lorsque les allégements de loyer ramènent le total des paiements exigibles en deçà de ce qu'il était en vertu du bail initial?	3065.81D	Oui/Non/S.O.
	·	ations liées à la mise hors service d'immobilisations itre 3110)		Oui/Non/S. O.
La	dire	ection a-t-elle :		
•	mo	entionné, lorsqu'il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable du ontant d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, ce cet les raisons qui l'expliquent?	3110.23	Oui/Non/S. O.
		urni une description générale des obligations liées à la mise hors service des immobilisations auxquelles elles se rattachent?	3110.23 a)	Oui/Non/S. O.

²² Les modifications au chapitre 3065, « Contrats de location », entrent en vigueur pour les états financiers annuels des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. L'adoption anticipée est permise, y compris pour les états financiers dont la publication n'était pas encore autorisée.



		Chapitre	Informations fournies?
•	Fourni le montant de l'obligation liée à la mise hors service à la fin de l'exercice?	3110.23 b)	Oui/Non/S. C
•	Fourni le total des paiements effectués au titre du passif au cours de l'exercice?	3110.23 c)	Oui/Non/S. C
•	Fourni la juste valeur des actifs qui font l'objet de restrictions juridiques en vue du règlement des obligations ou, si elle ne peut être déterminée facilement, la valeur comptable de ceux-ci?	3110.23 d)	Oui/Non/S. C
Ca	apital-actions (chapitre 3240)		Oui/Non/S. (
La	direction a-t-elle :		
	Fourni une brève description des actions de chaque catégorie, leur nombre et, le cas échéant, leur valeur nominale?	3240.20 a)	Oui/Non/S. (
•	Fourni le taux du dividende des actions privilégiées, en précisant si le dividende est cumulatif ou non cumulatif?	3240.20 b)	Oui/Non/S. (
•	Fourni le prix de rachat des actions rachetables?	3240.20 c)	Oui/Non/S. (
	Fourni l'existence de clauses de convertibilité et le détail de ces clauses?	3240.20 d)	Oui/Non/S. (
•	Fourni le montant reçu ou à recevoir qui a été porté au compte « capital-actions » pour chaque catégorie? ²³	3240.20 e)	Oui/Non/S. (
	Fourni tout arrérage de dividende sur les actions privilégiées à dividende cumulatif?	3240.20 f)	Oui/Non/S. (
•	Fourni tout arrérage de dividende sur les actions privilégiées à dividende cumulatif?	3240.21	Oui/Non/S. (
•	Fourni les informations sur les opérations de l'exercice, y compris le nombre d'actions de chaque catégorie :		Oui/Non/S. (
	• Qui ont été émises, en précisant la valeur qui leur a été attribuée et en établissant la distinction entre les actions dont le prix d'émission a été réglé en espèces, celles dont le prix d'émission a été réglé directement ou indirectement par la prestation de services et celles dont le prix d'émission a été réglé de toute autre manière?	3240.22 a)	Oui/Non/S. (
	 Qui ont été rachetées ou acquises, le prix payé et, si celui-ci n'a pas été réglé en espèces, la nature et la valeur de la contrepartie? 	3240.22 b)	Oui/Non/S. (

²³ Lorsque le capital-actions n'est pas entièrement versé, les informations à fournir doivent inclure les sommes d'argent et le nombre d'actions en cause, en distinguant le capital appelé du capital non appelé.



		Chapitre	Informations fournies?
	 Qui ont été revendues, en indiquant la valeur qui leur a été attribuée et en faisant une distinction entre les actions revendues contre espèces, les actions dont le prix a été réglé directement ou indirectement par la prestation de services et celles dont le prix a été réglé de toute autre manière? 	3240.22 c)	Oui/Non/S. O.
Α١	vantages sociaux futurs (chapitre 3462)		Oui/Non/S. O.
	direction a-t-elle présenté séparément les informations à fournir pour s'régimes qui fournissent :		
	Des prestations de retraite?	3462.113 a)	Oui/Non/S. O.
•	Principalement des avantages sociaux futurs complémentaires?	3462.113 b)	Oui/Non/S. O.
En	ce qui concerne les régimes interentreprises, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
	Fourni une description générale du régime, indiquant s'il s'agit :	3462.114 a)	Oui/Non/S. O.
	D'un régime de retraite ou d'un autre régime?		Oui/Non/S. O.
	D'un régime à prestations définies ou à cotisations définies?		Oui/Non/S. O.
•	Indiqué, si elle n'a pas suffisamment d'informations pour pouvoir appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies, et qu'elle applique la comptabilité des régimes à cotisations définies?	3462.114 b)	Oui/Non/S. O.
	Le fait qu'il s'agit d'un régime à prestations définies?		Oui/Non/S. O.
	 La raison pour laquelle il est comptabilisé comme un régime à cotisations définies? 		Oui/Non/S. O.
	 Les informations disponibles concernant l'excédent ou le déficit du régime? 		Oui/Non/S. O.
	 La nature et l'incidence des changements significatifs dans les éléments contractuels du régime? 		Oui/Non/S. O.
En	ce qui concerne les régimes à prestations définies, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
•	Fourni une description générale de chaque catégorie de régimes, indiquant notamment s'il s'agit d'un régime de retraite ou d'un autre régime?	3462.115 a)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni la juste valeur des actifs du régime à la clôture de la période?	3462.115 b)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période?	3462.115 c)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni l'excédent ou le déficit du régime à la clôture de la période?	3462.115 d)	Oui/Non/S. O.



Liste de contrôle – Présentation des états financiers et informations à fournir – NCECF – 31 décembre 2020

		Chapitre	Informations fournies?
•	Fourni la différence entre l'excédent ou le déficit du régime à la fin de la période et le montant comptabilisé dans le bilan à titre de provision pour moins-value?	3462.115 e)	Oui/Non/S. O.
	Fourni le montant des réévaluations et autres éléments de la période, s'il n'est pas présenté dans le corps de l'état des résultats?	3462.115 f)	Oui/Non/S. O.
	Fourni la date d'effet de la plus récente évaluation actuarielle utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies?	3462.115 g)	Oui/Non/S. O.
	Indiqué la nature et l'incidence des changements significatifs dans les éléments contractuels des régimes au cours de la période?	3462.115 h)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué si l'obligation au titre des prestations définies est évaluée au moyen d'une évaluation de capitalisation ou d'une évaluation comptable dans le cas des régimes à prestations définies ²⁴ ?	3462.116	Oui/Non/S.O.
•	Indiqué si l'obligation au titre des prestations définies a été évaluée au moyen d'une évaluation de capitalisation ou d'une évaluation comptable dans le cas des régimes à prestations définies pour lesquels les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles applicables exigent l'établissement d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation? [ADOPTION ANTICIPÉE] ²⁵	3462.116	Oui/Non/S.O.
•	Indiqué les changements apportés quant au choix d'utiliser une évaluation de capitalisation ou une évaluation comptable pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies, y compris les changements apportés à la méthode actuarielle utilisée?	3462.117	Oui/Non/S.O.
	ce qui concerne les prestations de cessation d'emploi, la direction -elle :		Oui/Non/S. O.
•	Indiqué la nature et, si elle n'est pas présentée séparément dans le corps de l'état des résultats, l'incidence des prestations de cessation d'emploi accordées au cours de la période?	3462.118	Oui/Non/S. O.

²⁴ L'obligation d'information mentionnée au paragraphe 3462.116 a été modifiée en raison des nouvelles indications apportées à la comptabilisation des obligations au titre des prestations définies. Cette modification entre en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise, mais seulement si elle vise tous les régimes à prestations déterminées d'une entreprise. En cas d'adoption anticipée, inscrire « S. O. » aux présentes questions et répondre aux obligations d'information révisées du paragraphe 3462.116 ci-après.
25 L'obligation d'information mentionnée au paragraphe 3462.116 a été modifiée en raison des nouvelles indications apportées à la comptabilisation des obligations au titre des prestations définies. Cette modification entre en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise, mais seulement si elle vise tous les régimes à prestations déterminées d'une entreprise. En cas d'adoption anticipée, répondre aux obligations d'information révisées du paragraphe 3462.116 et inscrire « S. O. » aux questions précédentes.



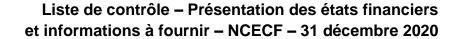
28.

		Chapitre	Informations fournies?
lm	pôts sur les bénéfices (chapitre 3465)		Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle ²⁶ :		
•	Présenté la charge d'impôts dans la détermination du bénéfice net ou de la perte nette de l'exercice avant activités abandonnées dans l'état des résultats lui-même?	3465.80	Oui/Non/S. O.
	Présenté les passifs d'impôts et les actifs d'impôts doivent être présentés séparément des autres passifs et actifs?	3465.81	Oui/Non/S. O.
•	Présenté les passifs d'impôts exigibles et les actifs d'impôts exigibles séparément des passifs d'impôts futurs et des actifs d'impôts futurs?	3465.81	Oui/Non/S. O.
	Présenté la répartition entre le court terme et le long terme en fonction du classement des passifs et des actifs auxquels ils sont rattachés?	3465.82	Oui/Non/S. O.
•	Présenté séparément les portions à court terme et à long terme des passifs d'impôts futurs et des actifs d'impôts futurs lorsque l'entité ventile ses actifs et ses passifs en actifs et passifs à court terme et à long terme?	3465.82	Oui/Non/S. O.
	Compensé les passifs d'impôts exigibles et les actifs d'impôts exigibles s'ils concernent une même entité assujettie et une même administration fiscale?	3465.83	Oui/Non/S. O.
•	Compensé les passifs d'impôts futurs et les actifs d'impôts futurs s'ils concernent une même entité assujettie et une même administration fiscale? ²⁷	3465.83	Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle [ADOPTION ANTICIPÉE] ²⁸ :		
•	Présenté la charge d'impôts prise en compte dans la détermination du bénéfice net ou de la perte nette de l'exercice avant activités abandonnées dans l'état des résultats lui-même?	3465.80	Oui/Non/S. O.
	Présenté les passifs d'impôts et les actifs d'impôts séparément des autres passifs et actifs?	3465.81	Oui/Non/S. O.
	Présenté les passifs d'impôts exigibles et les actifs d'impôts exigibles séparément des passifs d'impôts futurs et des actifs d'impôts futurs?	3465.81	Oui/Non/S. O.

²⁶ Le chapitre 3465 a été modifié pour en retirer l'obligation de classer séparément les portions à court terme et à long terme des actifs et passifs d'impôts futurs lorsque la méthode des impôts futurs est appliquée. Ces modifications entrent en vigueur pour les états financiers annuels portant sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez inscrire « S. O. » aux obligations de présentation suivante et remplir les obligations de présentation révisées à la partie suivante portant la mention [ADOPTION ANTICIPÉE].

²⁷ Si l'entité répartit ses actifs et ses passifs entre le court terme et le long terme, elle ne doit pas opérer compensation entre la portion à court terme des soldes d'impôts futurs et un solde d'impôts futurs classé dans le long terme.

²⁸ Le chapitre 3465 a été modifié pour en retirer l'obligation de classer séparément les portions à court terme et à long terme des actifs et passifs d'impôts futurs lorsque la méthode des impôts futurs est appliquée. Ces modifications entrent en vigueur pour les états financiers annuels portant sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez remplir les obligations de présentation suivantes et indiquer « S. O. » aux obligations de présentation de la partie précédente. Dans le cas contraire, indiquez « S.O. » aux obligations de la présente partie.





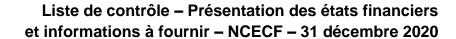
		Chapitre	Informations fournies?
•	Présenté les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôt futurs dans le long terme si l'entité ventile ses actifs et ses passifs en actifs et passifs à court terme et à long terme?	3465.82	Oui/Non/S. O.
•	Compensé les passifs d'impôts exigibles et les actifs d'impôts exigibles s'ils concernent une même entité assujettie et une même administration fiscale?	3465.83	Oui/Non/S. O.
•	Compensé les passifs d'impôts futurs et les actifs d'impôts futurs s'ils concernent une même entité assujettie et une même administration fiscale? ²⁹	3465.83	Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle :		
	Lorsque la méthode des impôts exigibles est appliquée :		Oui/Non/S. O.
	Fourni un rapprochement entre le taux d'imposition ou la charge d'impôts relatifs au bénéfice ou à la perte avant activités abandonnées de la période et les taux d'imposition prévus par la loi ou les montants qui découleraient de leur application, avec mention de la nature et du montant de chaque élément de rapprochement significatif?	3465.88 b)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni le montant des réserves pour gains en capital et autres réserves similaires devant être incluses dans le bénéfice imposable au cours des cinq prochaines années et le moment où elles le seront? 	3465.88 c)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni le montant des pertes fiscales inutilisées reportées en avant et des crédits d'impôt inutilisés? 	3465.88 d)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni la partie de la charge ou de l'économie d'impôts liée aux opérations qui sont débitées ou créditées aux capitaux propres? 	3465.88 e)	Oui/Non/S. O.
	Lorsque la méthode des impôts futurs est appliquée :		Oui/Non/S. O.
	 Fourni séparément la charge (l'économie) d'impôts exigibles et futurs prise en compte dans la détermination du bénéfice (de la perte) avant activités abandonnées? 	3465.89 a) b)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni séparément la fraction du coût ou de l'économie au titre des impôts exigibles et des impôts futurs rattachée aux opérations qui sont débitées ou créditées aux capitaux propres? 	3465.89 c)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni séparément le montant total des pertes fiscales inutilisées et des réductions d'impôts inutilisées? 	3465.89 d)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni séparément le montant des écarts temporaires déductibles pour lesquels aucun actif d'impôts futurs n'a été constaté? 	3465.89 d)	Oui/Non/S. O.

²⁹ Lorsque les entités qui composent un groupe sont imposées séparément par une même administration fiscale, un actif d'impôts futurs constaté par l'une des entités du groupe ne doit pas être compensé par un passif d'impôts futurs constaté par une autre entité du groupe, sauf s'il est possible de mettre en œuvre des stratégies de planification fiscale qui permettront de répondre aux exigences du paragraphe 3465.83 lorsque le passif d'impôts futurs deviendra exigible (paragr. 3465.84).



	Chapitre	Informations fournies?
 Fourni le montant des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts future relatif à chaque type d'écart temporaire pour chaque période présentée [ADOPTION ANTICIPÉE]³⁰ 	3465.89 e)	Oui/Non/S. O.
 Présenté distinctement l'augmentation ou la diminution nette du solde des impôts remboursables au titre de dividendes? 	3465.90	Oui/Non/S. O
 Fourni l'information selon laquelle l'entité n'est pas assujettie aux impôts su les bénéfices parce que son bénéfice est imposé directement entre les mains des propriétaires? 	ır 3465.91	Oui/Non/S. O
Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités (chapitre 3475)		Oui/Non/S. C
La direction a-t-elle :		
 Classé les actifs à long terme destinés à être sortis autrement que par vent comme actifs détenus et utilisés? 	e 3475.04	Oui/Non/S. C
 Classé les actifs à long terme à vendre comme destinés à la vente dans la période au cours de laquelle les critères sont atteints? 	3475.08	Oui/Non/S. C
 Reclassé un actif à long terme comme détenu et utilisé s'il ne répond plus aux critères requis pour être classé comme destiné à la vente? 	3475.23	Oui/Non/S. C
 Présenté séparément les actifs à long terme classés comme destinés à la vente dans le bilan de l'entité? 	3475.33	Oui/Non/S. C
 Présenté séparément les actifs et les passifs d'un groupe à sortir classé comme destiné à la vente dans les sections de l'actif et du passif du bilan? 	3475.33	Oui/Non/S. C
Classé les actifs à long terme classés comme destinés à la vente dans l'ac à court terme uniquement lorsque les actifs sont vendus avant la date de mise au point définitive des états financiers et que le produit de la vente es réalisé dans l'année qui suit la date de l'arrêté des comptes? Lorsque les actifs ont été classés dans l'actif à court terme en raison de leur vente ultérieure, les passifs devant être pris en charge par l'acquéreur ou réglés a moment de la sortie des actifs sont classés dans le passif à court terme.	t	Oui/Non/S. C
En ce qui concerne les actifs à long terme sortis autrement que par vente la direction a-t-elle :	,	Oui/Non/S. C
 Fourni une description de l'actif à long terme, ainsi que les faits et circonstances à l'origine de la sortie? 	3475.36 a)	Oui/Non/S. C

³⁰ Le chapitre 3465 a été modifié pour en retirer l'obligation de classer séparément les portions à court terme et à long terme des actifs et passifs d'impôts futurs lorsque la méthode des impôts futurs est appliquée. Ces modifications entrent en vigueur pour les états financiers annuels portant sur les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez remplir cette obligation de présentation. Dans le cas contraire, indiquez « S. O. ».





30.

		Chapitre	Informations fournies?
•	Fourni le montant du gain ou de la perte sur sortie et le libellé du poste de l'état des résultats dans lequel le gain ou la perte a été pris en compte, s'il n'est pas présenté séparément dans le corps même de l'état des résultats?	3475.36 b)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni, s'il y a lieu, les montants des produits et du bénéfice ou de la perte avant impôts présentés au titre des activités abandonnées?	3475.36 c)	Oui/Non/S. O.
	ce qui concerne les actifs à long terme vendus ou classés comme stinés à la vente, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
	Fourni une description des faits et circonstances à l'origine de la sortie réelle ou prévue?	3475.37 a)	Oui/Non/S. O.
•	Fourni le montant du gain ou de la perte constaté et le libellé du poste de l'état des résultats dans lequel le gain ou la perte a été pris en compte, s'il n'est pas présenté séparément dans le corps même de l'état des résultats?	3475.37 b)	Oui/Non/S. O.
	Fourni, s'il y a lieu, les montants des produits et du gain ou de la perte avant impôts présentés au titre des activités abandonnées?	3475.37 c)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué le changement de traitement comptable lorsqu'il est décidé de ne pas vendre un actif auparavant classé comme destiné à la vente?	3475.38	Oui/Non/S. O.
En	ce qui concerne les activités abandonnées, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
•	Présenté les résultats afférents aux activités abandonnées, diminués des impôts sur les bénéfices applicables, comme une composante distincte du résultat net tant pour la période considérée que pour les périodes antérieures?	3475.30	Oui/Non/S. O.
•	Classé séparément les ajustements ultérieurs à la comptabilisation initiale dans les des activités abandonnées au cours de la période considérée?	3475.32	Oui/Non/S. O.
Op	pérations portant sur les capitaux propres (chapitre 3610)		Oui/Non/S. O.
•	La direction a-t-elle exclu les opérations portant sur les capitaux propres du calcul du résultat net et présenté ces dernières dans un poste distinct à l'état auquel elles se rapportent?	3610.03	Oui/Non/S. O.



		Chapitre	Informations fournies?
31.	Opérations entre apparentés (chapitre 3840)		Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	 Fourni une description de la relation entre les parties contractantes et une description des opérations, y compris celles pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé? 	3840.51 a) b)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni le montant comptabilisé pour les opérations classées par rubrique figurant dans les états financiers? 	3840.51 c)	Oui/Non/S. O.
	• Fourni la base d'évaluation utilisée (valeur d'échange ou valeur comptable)?	3840.51 d)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni les montants dus aux apparentés ou dus par eux et les conditions s'y rapportant? 	3840.51 e)	Oui/Non/S. O.
	 Présenté séparément les engagements contractuels conclus avec des apparentés des autres engagements contractuels, de même que les éventualités mettant en cause des apparentés des autres éventualités? 	3840.51 f) g)	Oui/Non/S. O.
32.	Intérêts capitalisés (chapitre 3850)		Oui/Non/S. O.
	 La direction a-t-elle indiqué le montant des intérêts capitalisés au cours de l'exercice? 	3850.03	Oui/Non/S. O.
33.	Titres négociables ou placements de portefeuille (chapitre 3856)		Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	 Présenté séparément dans le corps même de l'état des résultats les revenus tirés de placements évalués à la juste valeur et de placements évalués au coût?³¹ 	3856.19A	Oui/Non/S. O.

³¹ Aux termes des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », le paragraphe 3856.19A a été renuméroté pour devenir le paragraphe 3856.19C, lequel s'applique aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez remplir les obligations de présentation du paragraphe 3856.19C ci-après et inscrire « S. O. » sur les exigences de présentation du paragraphe 3856.19A.



	Chapitre	Informations fournies?
 Présenté séparément dans le corps même de l'état des résultats les revenus tirés de placements ultérieurement évalués à la juste valeur et de placements ultérieurement évalués au coût, ou selon la méthode du coût? [ADOPTION ANTICIPÉE]³² 	3856.19C	Oui/Non/S. O.
La direction a-t-elle :		
 Indiqué la valeur comptable des titres négociables ou des placements de portefeuille dépréciés ainsi que le montant de toute provision pour dépréciation y afférente, s'il y a lieu? 	3856.42	Oui/Non/S. O.
Passif à court terme (chapitres 1510 et 3856)		Oui/Non/S. O.
La direction a-t-elle :		
Indiqué le solde de fin de période des sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices)? ³³	1510.15	Oui/Non/S. O.
En ce qui concerne les passifs financiers à court terme garantis :		Oui/Non/S. O.
 Indiqué la valeur comptable de ces passifs? 	3856.44	Oui/Non/S. O.
 Indiqué la valeur comptable des actifs qu'elle a donnés en garantie de 	3856.44 a)	Oui/Non/S. O.
ces passifs?		

³² Aux termes des modifications apportées au chapitre 3856, INSTRUMENTS FINANCIERS, le paragraphe 3856.19A a été renuméroté pour devenir le paragraphe 3856.19C, lequel s'applique aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez remplir les obligations de présentation du paragraphe 3856.19C et inscrire « S. O. » sur les obligations de présentation du paragraphe 3856.19A. Si vous n'adoptez pas le paragraphe 3856.19C de façon anticipée, indiquez « S. O. » sur les éléments s'y rapportant.

³³ Les sommes à remettre à l'État qui doivent être présentées séparément comprennent, par exemple, les taxes de vente fédérale et provinciales, les cotisations sociales, les cotisations pour les soins de santé et les primes d'assurance pour les accidents du travail.



35.

		Chapitre	Informations fournies?
De	tte à long terme (chapitres 1510 et 3856)		Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle :		
•	Reclassé dans le passif à court terme une dette à long terme assortie d'une clause restrictive portant sur des éléments mesurables qui a fait l'objet d'une violation, à moins que l'une ou l'autre des conditions énoncées ci-après ne soit remplie :		Oui/Non/S. O.
	 Le créancier a, pour une durée supérieure à un an à compter de la date de clôture, renoncé par écrit à son droit d'exiger le remboursement? 	1510.14 a)	Oui/Non/S. O.
	 Le créancier a, pour une durée supérieure à un an à compter de la date de clôture, subséquemment perdu le droit d'exiger le remboursement? 	1510.14 b)	Oui/Non/S. O.
	 Le contrat d'emprunt prévoit un délai de grâce au cours duquel le débiteur peut remédier au défaut, et les parties ont pris des arrangements contractuels assurant que le débiteur remédiera au défaut pendant ce délai? 	1510.14 b)	Oui/Non/S. O.
•	Classé la dette (ou une partie de celle-ci) dans le passif à court terme lorsque le créancier a le droit unilatéral d'exiger le remboursement immédiat en vertu d'une disposition du contrat d'emprunt, à moins que l'une ou l'autre des situations suivantes ne soit remplie :		Oui/Non/S. O.
	 Le créancier a, pour une durée supérieure à un an à compter de la date de clôture, renoncé par écrit à son droit d'exiger le remboursement? 	1510.13 a)	Oui/Non/S. O.
	 Le créancier a, pour une durée supérieure à un an à compter de la date de clôture, subséquemment perdu le droit d'exiger le remboursement? 	1510.13 a)	Oui/Non/S. O.
	 La dette a été refinancée sur une base à long terme avant l'achèvement du bilan? 	1510.13 b)	Oui/Non/S. O.
	 L'entité a conclu un accord non annulable pour refinancer la dette sur une base à long terme préalablement à l'achèvement du bilan, et il n'y a aucun obstacle à ce que le refinancement soit obtenu? 	1510.13 c)	Oui/Non/S. O.
hy	ns le cas d'obligations ou de titres semblables, d'emprunts oothécaires ou d'autres formes de dette à long terme, la direction elle :		Oui/Non/S. O.
	Indiqué le titre ou une description du passif?	3856.43 a)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué le taux d'intérêt, la date d'échéance et les modalités de remboursement, y compris l'existence de clauses de rachat, de conversion ou relatives à un fonds d'amortissement?	3856.43 b) c) f)	Oui/Non/S. O.
	Indiqué l'encours de crédit, ventilé entre le principal et les intérêts courus?	3856.43 d)	Oui/Non/S. O.
•	La monnaie dans laquelle la dette est remboursable lorsqu'il s'agit d'une monnaie étrangère?	3856.43 e)	Oui/Non/S. O.
	En ce qui concerne les passifs financiers garantis :		Oui/Non/S. O.



		Chapitre	Information fournies?
	Indiqué la valeur comptable de ces passifs?	3856.44	Oui/Non/S. 0
	 Indiqué la valeur comptable des actifs qu'elle a donnés en garantie de ces passifs? 	3856.44 a)	Oui/Non/S.
	• Indiqué les conditions de la mise en garantie?	3856.44 b)	Oui/Non/S.
•	Présenté la dette à long terme ainsi que les versements à effectuer au cours de chacun des cinq prochains exercices pour honorer les clauses relatives à un fonds d'amortissement ou au rachat?	3856.45	Oui/Non/S.
•	En ce qui concerne les passifs financiers qui se trouvent en souffrance ou font l'objet d'un manquement à quelque condition ou clause restrictive au cours de la période, de sorte que le prêteur aurait pu exiger un remboursement anticipé :	3856.46 a)	Oui/Non/S.
	· Indiqué ce fait?	3856.46 a)	Oui/Non/S. (
	 Indiqué si le manquement a été réparé ou si les conditions du passif à long terme ont été renégociées avant l'achèvement des états financiers? 	3856.46 b)	Oui/Non/S.
Λ.	otione ordinaires ou privilágiáes rechetables ou grá du		Qui/Non/S
pc	ctions ordinaires ou privilégiées rachetables au gré du orteur ou par l'émetteur (chapitre 3856) ³⁴ direction a-t-elle :		Oui/Non/S.
pc	orteur ou par l'émetteur (chapitre 3856) ³⁴		Oui/Non/S.
pc	orteur ou par l'émetteur (chapitre 3856) ³⁴ direction a-t-elle : En ce qui concerne les actions privilégiées émises à titre de mesure de	3856.23	
pc	Présenté ces actions à la valeur nominale, à la valeur attribuée ou à la valeur déclarée, dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux	3856.23 3856.23	Oui/Non/S. (
pc	Présenté ces actions à la valeur nominale, à la valeur attribuée ou à la valeur déclarée, dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux propres du bilan?		Oui/Non/S. (
pc	 Drteur ou par l'émetteur (chapitre 3856)³⁴ direction a-t-elle : En ce qui concerne les actions privilégiées émises à titre de mesure de planification fiscale : Présenté ces actions à la valeur nominale, à la valeur attribuée ou à la valeur déclarée, dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux propres du bilan? Indiqué de façon appropriée qu'elles sont rachetables au gré du porteur? Lorsque le porteur réclame le rachat de ses actions, reclassé les actions comme passifs, en les évaluant à leur valeur de rachat et en 	3856.23	Oui/Non/S. (Oui/Non/S. (Oui/Non/S. (
po La	 Drteur ou par l'émetteur (chapitre 3856)³⁴ direction a-t-elle : En ce qui concerne les actions privilégiées émises à titre de mesure de planification fiscale : Présenté ces actions à la valeur nominale, à la valeur attribuée ou à la valeur déclarée, dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux propres du bilan? Indiqué de façon appropriée qu'elles sont rachetables au gré du porteur? Lorsque le porteur réclame le rachat de ses actions, reclassé les actions comme passifs, en les évaluant à leur valeur de rachat et en 	3856.23	Oui/Non/S.
po La	En ce qui concerne les actions privilégiées émises à titre de mesure de planification fiscale : Présenté ces actions à la valeur nominale, à la valeur attribuée ou à la valeur déclarée, dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux propres du bilan? Indiqué de façon appropriée qu'elles sont rachetables au gré du porteur? Lorsque le porteur réclame le rachat de ses actions, reclassé les actions comme passifs, en les évaluant à leur valeur de rachat et en comptabilisant tout ajustement dans les bénéfices non répartis?	3856.23	Oui/Non/S.

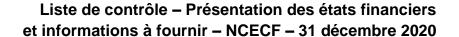
³⁴ Le chapitre 3856 a été modifié afin de revoir les indications sur le classement des actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale. Ces modifications s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez indiquer « S. O. » sur cette partie et remplir la partie suivante de la liste de contrôle portant la mention [ADOPTION ANTICIPÉE].



		Chapitre	Informations fournies?
	ourni le montant total des rachats prévus qui doivent être faits au cours de hacun des cinq prochains exercices?	3856.47 c)	Oui/Non/S. O
rach	ons rachetables au gré du porteur ou obligatoirement letables émises dans une opération de planification fiscale lpitre 3856) [ADOPTION ANTICIPÉE]35		Oui/Non/S. C
La di	rection a-t-elle :		
• P	résenté les actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement achetables émises dans une opération de planification fiscale :		Oui/Non/S. C
•	à la valeur nominale, à la valeur attribuée ou déclarée, dans un poste distinct sous la rubrique des capitaux propres du bilan, si toutes les conditions du paragraphe 3826.23 sont réunies?	3856.23	Oui/Non/S. 0
•	séparément dans son bilan à leur valeur de rachat comme passifs financiers, si toutes les conditions du paragraphe 3826.23 ne sont pas réunies ou si la direction a choisi cette option? ³⁶	3856.23 3856.23A	Oui/Non/S. 0
d p	Présenté dans le bilan sous un poste distinct les actions rachetables au gré u porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de lanification fiscale classées comme capitaux propres reclassées comme assifs financiers?	3856.23G	Oui/Non/S. C
La di	rection a-t-elle :		
ra	Dans le cas d'actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement achetables émises dans une opération de planification fiscale qui sont lassées comme capitaux propres :		
•	Fourni, dans le corps même du bilan, le prix de rachat total de l'ensemble des catégories d'actions de ce type en circulation?	3856.47 c)	Oui/Non/S. 0
•	Fourni le prix de rachat total pour chaque catégorie d'actions de ce type?	3856.47 c)	Oui/Non/S. (
•	Fourni une description de l'opération ayant donné lieu à l'émission des actions?	3856.47 c)	Oui/Non/S. (

³⁵ Le chapitre 3856 a été modifié afin de revoir les indications sur le classement des actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale. Ces modifications s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez remplir cette partie et inscrire « S.O. » sur la partie précédente.

³⁶ La présentation d'une dette remboursable n'est pas permise pour les actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale qui sont classées comme passifs financiers (paragraphe 3856.23H).





	Chapitre	Informations fournies?
 Dans le cas d'actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale qui sont classées comme passifs financiers : 		
 Fourni les informations exigées au sujet des passifs financiers?³⁷ 	3856.47 d)	Oui/Non/S. O.
 Fourni une description de l'opération ayant donné lieu à l'émission des actions? 	3856.47 d)	Oui/Non/S. O.
 Fourni, dans le corps même du bilan, le montant porté au débit des bénéfices non répartis pour l'ensemble des catégories d'actions de ce type lorsque l'effet du classement de ces actions est comptabilisé dans les bénéfices non répartis? 	1521.06A 3856.47 e)	Oui/Non/S. O.
Instruments financiers (chapitre 3856)		Oui/Non/S. O.
La direction a-t-elle ³⁸ :		
Présenté séparément dans l'état des résultats les revenus tirés de placements évalués à la juste valeur, et de placements évalués au coût?	3856.19A	Oui/Non/S. O.
 Classé séparément les éléments de passif et les éléments de capitaux propres d'un instrument financier composé au moment de l'évaluation initiale, à moins que l'élément de capitaux propres ne soit évalué à zéro³⁹? 	3856.21 3856.22	Oui/Non/S. O.
	3856.24	Oui/Non/S. O.
Présenté les actifs financiers et les passifs financiers comme ayant fait l'objet d'une compensation seulement lorsque l'entité a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément?	3630.24	
l'objet d'une compensation seulement lorsque l'entité a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif	3630.24	Oui/Non/S. O
l'objet d'une compensation seulement lorsque l'entité a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément?		Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O.
l'objet d'une compensation seulement lorsque l'entité a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément? La direction a-t-elle [ADOPTION ANTICIPÉE] ⁴⁰ : Présenté séparément dans le corps même de l'état des résultats les revenus		

³⁷ Les obligations d'informations applicables aux passifs financiers sont présentées aux paragraphes 3856.43 à 3856.47A. Vous pouvez les consulter dans la partie suivante intitulée : « Instruments financiers (chapitre 3856) ».

³⁸ Le chapitre 3856 a été modifié afin de fournir de nouvelles indications sur le traitement comptable des instruments financiers contractés dans le cadre d'une opération entre apparentés ainsi qu'une mise à jour des obligations d'informations relatives au risque. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez inscrire « S. O. » aux obligations de présentation et remplir la partie correspondante qui porte la mention [ADOPTION ANTICIPÉE] ci-après.

³⁹ Consultez les paragraphes 3856.20 à 3856.22 et 3856.A30 à 3856.A38 pour obtenir de plus amples indications sur les instruments financiers composés.

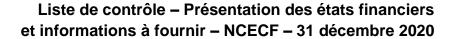
⁴⁰ Le chapitre 3856 a été modifié afin de fournir de nouvelles indications sur le traitement comptable des instruments financiers contractés dans le cadre d'une opération entre apparentés ainsi qu'une mise à jour des obligations d'informations relatives au risque. Ces modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez remplir les obligations de présentation suivantes et inscrire « S. O. » sur la partie précédente ci-dessus. Sinon, veuillez inscrire S. O. » sur ces exigences.



		Chapitre	Informations fournies?
Selon la méthode du coût?		3856.19C	Oui/Non/S. O
 Classé séparément les éléments de passif et le propres d'un instrument financier composé, én conclue dans des conditions de pleine concurr l'évaluation initiale, à moins que l'élément de c à zero³⁶? 	nis dans une opération ence, au moment de	3856.21 3856.22	Oui/Non/S. O
 Classé séparément les éléments de passif et le propres d'un instrument financier composé, én apparentés, au moment de l'évaluation initiale, capitaux propres ne soit évalué à zéro⁴¹? 	is dans une opération entre	3856.21 3856.22A	Oui/Non/S. O
 Présenté au bilan le solde net d'un actif financi (objet d'une compensation) seulement lorsque juridiquement exécutoire d'opérer compensation de procéder à un règlement net ou de réaliser simultanément? 	l'entreprise a un droit on et qu'elle a l'intention soit	3856.24	Oui/Non/S. O
La direction a-t-elle [ADOPTION ANTICIPÉE] ⁴² : Fourni des informations pertinentes et propres aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'	importance des instruments	3856.37	Oui/Non/S. O
financiers au regard de la situation et de la per l'entreprise?	formance financières de		
Actifs financiers – La direction a-t-elle :			Oui/Non/S. O
 Indiqué la valeur comptable des éléments suiv les notes complémentaires : 	ants, soit au bilan, soit dans		Oui/Non/S. O.
 Les actifs financiers évalués au coût après 	amortissement?	3856.38 a)	Oui/Non/S. O.
 Les actifs financiers évalués à la juste vale 	ur?	3856.38 b)	Oui/Non/S. O.
 Les placements dans des instruments de c coût, diminué pour tenir compte de la dépr 		3856.38 c)	Oui/Non/S. O.
 Ventilé les créances et effets à recevoir de façontes clients, les créances sur des parties a créances de nature inhabituelle dont le montar 	pparentées et les autres	3856.39	Oui/Non/S. O.

⁴¹ Consultez les paragraphes 3856.20 à 3856.21, 3856.22A, et 3856.A30 à 3856.A38 pour obtenir de plus amples indications sur les instruments financiers composés.

⁴²Le chapitre 3856 a été modifié pour préciser que les informations à fournir sur les instruments financiers doivent être préparées à l'aide d'informations propres à l'entreprise. Des informations sont pertinentes et propres à l'entreprise lorsqu'elles sont considérées comme importantes selon l'exposition actuelle de l'entreprise. Cette modification entre en vigueur pour les états financiers annuels des exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021. L'adoption anticipée est permise.





		Chapitre	Informations fournies?
	Indiqué séparément le montant et, si possible, l'échéance des créances qui ont plus d'un an à courir?	3856.39	Oui/Non/S. O.
Ce	ession d'actifs financiers – La direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
•	En ce qui concerne la cession de créances comptabilisée comme une vente :		Oui/Non/S. O.
	 Indiqué le gain ou la perte généré par l'ensemble des ventes de la période? 	3856.40 a)	Oui/Non/S. O.
	 Précisé les méthodes comptables suivies pour l'évaluation initiale de tout droit conservé et l'évaluation ultérieure des droits conservés, y compris la méthode utilisée pour déterminer la juste valeur? 	3856.40 b)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni une description de tout lien pouvant subsister entre le cédant et les actifs cédés?⁴³ 	3856.40 c)	Oui/Non/S. O.
•	En ce qui concerne la cession d'actifs qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation ⁴⁴ :		Oui/Non/S. O.
	 Précisé la nature et la valeur comptable des actifs? 	3856.41 a)	Oui/Non/S. O.
	 Précisé la nature des risques et des avantages attachés à la propriété de ces placements auxquels l'entité reste exposée? 	3856.41 b)	Oui/Non/S. O.
	 Précisé la valeur comptable des passifs pris en charge lors de la cession? 	3856.41 c)	Oui/Non/S. O.
Ac	tifs financiers dépréciés – La direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O
•	Indiqué la valeur comptable des actifs financiers dépréciés autres que des créances clients à court terme, par type d'actif, ainsi que le montant de toute provision pour dépréciation y afférente?	3856.42	Oui/Non/S. O.
co l'a ac	ors de l'abandon d'un actif financier contracté entre apparentés emptabilisé en résultat net, puisqu'il est impraticable de déterminer si ctif financier abandonné a été créé ou acquis dans le cours normal des tivités ou non – La direction s'est-elle assurée de [ADOPTION ITICIPÉE]45:		Oui/Non/S. O
	L'indiquer?	3856.42A	Oui/Non/S. O

⁴³ Ils peuvent comprendre, sans s'y limiter, la gestion, une garantie ou des restrictions sur les droits conservés.

⁴⁴ Pour de plus amples indications sur la cession de créances qui répondent aux conditions de décomptabilisation, se reporter à l'Annexe B du chapitre 3856.

⁴⁵ Cette nouvelle obligation d'information du paragraphe 3856.42A entre en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise.



		Chapitre	Informations fournies?
. 1	Mentionner la nature de l'opération ayant donné lieu au passif financier?	3856.42A	Oui/Non/S. O
pass	s le cas de passifs financiers qui contiennent à la fois un élément de if et un élément de capitaux propres – La direction a-t-elle fourni les mations suivantes :		Oui/Non/S. O
. A	u sujet de l'élément de capitaux propres :		
	La date ou les dates d'exercice de l'option ou des options de conversion?	3856.47 a)	Oui/Non/S. O.
•	La date d'échéance ou d'expiration de l'option ou des options?	3856.47 a)	Oui/Non/S. O.
•	Le ratio de conversion ou le prix d'exercice?	3856.47 a)	Oui/Non/S. O.
	Les conditions préalables à l'exercice des options?	3856.47 a)	Oui/Non/S. O.
	Toute autre condition susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice de l'option ou des options, telle qu'une clause restrictive dont le non-respect entraînerait une modification du calendrier d'exercice ou du prix de l'option ou des options.	3856.47 a)	Oui/Non/S. O.
	s le cas de passifs financiers indexés sur les capitaux propres ou sur dicateur de la performance financière de l'entité – La direction a-t-		Oui/Non/S. O.
•	Fourni la nature, les modalités et les effets de la clause d'indexation?	3856.47 b)	Oui/Non/S. O.
	Fourni les conditions de remboursement?	3856.47 b)	Oui/Non/S. O.
	Fourni le calendrier prévisionnel des paiements?	3856.47 b)	Oui/Non/S. O.
cond un in	s le cas de passifs financiers, contractés entre apparentés ou dans des litions de pleine concurrence, indexés sur les capitaux propres ou sur idicateur de la performance financière de l'entité – La direction a-t- ADOPTION ANTICIPÉE] ⁴⁷ :		Oui/Non/S. O
	Fourni la nature, les modalités et les effets de la clause d'indexation?	3856.47 b)	Oui/Non/S. O.

⁴⁶ La modification des obligations d'information du paragraphe 3856.47 b) découle de nouvelles indications pour comptabiliser les instruments financiers dans une opération entre apparentés. La modification entre en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez inscrire « S.O. » sur ces informations à fournir et remplir les exigences révisées du paragraphe 3856.47 b) ci-après.

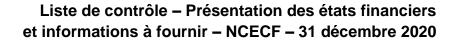
⁴⁷ La modification des obligations d'information du paragraphe 3856.47 b) découle de nouvelles indications pour comptabiliser les instruments financiers dans une opération entre apparentés. La modification entre en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez inscrire « S.O. » sur les précédentes informations à fournir et remplir les exigences révisées du paragraphe 3856.47 b).



	Chapitre	Informations fournies?
Fourni les conditions de remboursement?	3856.47 b)	Oui/Non/S. O.
Fourni le calendrier prévisionnel des paiements?	3856.47 b)	
Dans le cas d'un instrument financier contracté entre apparentés qui est assorti de paiements variables ou conditionnels – La direction a-t-elle [ADOPTION ANTICIPÉE] ⁴⁸ :		Oui/Non/S. O
• Fourni la nature, les modalités et les effets de la clause d'indexation?	3856.47 ba)	Oui/Non/S. O.
 Fourni les conditions de remboursement? 	3856.47 ba)	Oui/Non/S. O.
 Fourni le calendrier prévisionnel des paiements? 	3856.47 ba)	Oui/Non/S. O.
Si l'entreprise comptabilise en résultat net l'extinction, dans une opération entre apparentés, d'un passif financier – La direction s'est-elle assurée de [ADOPTION ANTICIPÉE] ⁴⁹ :		Oui/Non/S. O.
· L'indiquer?	3856.47A	Oui/Non/S. O.
Mentionner la nature de l'opération ayant donné lieu au passif financier?	3856.47A	Oui/Non/S. O.
Éléments du résultat – La direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
Dans le corps de l'état des résultats ou dans les notes complémentaires :		
 Mentionné les gains nets ou pertes nettes comptabilisés qui sont attribuables à des instruments financiers? 	3856.52 a)	Oui/Non/S. O.
Mentionné le produit d'intérêt total?	3856.52 b)	Oui/Non/S. O.
 Mentionné la charge d'intérêt totale sur les passifs financiers à court terme? 	3856.52 c)	Oui/Non/S. O.
 Mentionné la charge d'intérêt sur les passifs financiers à long terme, en précisant l'amortissement des primes, des escomptes et des commissions? 	3856.52 d)	Oui/Non/S. O.
 Mentionné le montant de toute perte de valeur ou de toute reprise d'une perte de valeur antérieurement comptabilisée? 	3856.52 e)	Oui/Non/S. O.

⁴⁸ La modification des obligations d'information au paragraphe 3856.47 ba) entre en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise.

⁴⁹ Cette nouvelle exigence du paragraphe 3856.47A concernant les obligations d'information entre en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise.





		Chapitre	Informations fournies?
En	ce qui concerne les dérivés, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
•	Indiqué le notionnel et la valeur comptable de tous les actifs ou les passifs dérivés évalués à la juste valeur?	3856.48 a) b)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué la méthode utilisée pour déterminer la juste valeur?	3856.48 c)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué le notionnel et la valeur accumulée pour tous les swaps de taux d'intérêt et swaps de devises faisant partie des relations de couverture désignées?	3856.48 d)	Oui/Non/S. O.
•	Si elle utilise le cours fourni par un courtier en produits dérivés pour évaluer la juste valeur, signalé ce fait en précisant la nature et les conditions de l'instrument?	3856.49	Oui/Non/S. O.
pro ins	ce qui concerne les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux opres d'une autre entité et doivent être réglés par la remise de tels truments dont la juste valeur ne peut être déterminée facilement, la ection a-t-elle :	3856.50 a)	Oui/Non/S. O.
	Indiqué le nom de l'émetteur de l'instrument de capitaux propres?		Oui/Non/S. O.
	Indiqué une description de l'instrument de capitaux propres?		Oui/Non/S. O.
	Indiqué les modalités selon lesquelles le règlement se fera?		Oui/Non/S. O.
	ce qui concerne la couverture d'une opération future, la direction a-t- e, pendant la durée de la relation de couverture :		Oui/Non/S. O.
	Indiqué les modalités de l'opération future, notamment la nature et l'échéancier de l'élément couvert?	3856.51 a)	Oui/Non/S. O.
	Indiqué les modalités du contrat à terme de gré à gré?	3856.51 a)	Oui/Non/S. O.
	Indiqué le fait que la comptabilité de couverture est utilisée?	3856.51 a)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué l'effet net de la relation?	3856.51 a)	Oui/Non/S. O.
	ce qui concerne la couverture d'un actif ou d'un passif portant intérêt, direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
	Indiqué la nature et les modalités de l'élément couvert?	3856.51 b)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué la nature et les modalités du swap de taux d'intérêt ou du swap de devises qui constituent l'élément de couverture?	3856.51 b)	Oui/Non/S. O.
	Indiqué le fait que la comptabilité de couverture est utilisée?	3856.51 b)	Oui/Non/S. O.
	Indiqué l'effet net de la relation?	3856.51 b)	Oui/Non/S. O.



		Chapitre	Informations fournies?
	ce qui concerne chaque risque important découlant d'instruments anciers, et en traitant les dérivés séparément, la direction a-t-elle ⁵⁰ :		Oui/Non/S. O.
	Indiqué les expositions au risque et leurs causes?	3856.53 a)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué toute modification des expositions au risque par rapport à la période précédente?	3856.53 b)	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué les concentrations de risque? ⁵¹	3856.54	Oui/Non/S. O.
	ur chaque risque important découlant d'instruments financiers, y mpris les dérivés – La direction a-t-elle [ADOPTION ANDICIPÉE] ⁵² :		Oui/Non/S. O
	Indiqué les expositions au risque et leurs causes ⁵³ ?	3856.53 a)	Oui/Non/S. O
•	Indiqué toute modification des expositions au risque par rapport à la période précédente?	3856.53 b)	Oui/Non/S. C
	Indiqué les concentrations de risque ⁵⁴ ?	3856.54	Oui/Non/S. C
So	ciétés de placement (NOC-18)		Oui/Non/S. O
	direction a-t-elle :		
	Indiqué que les placements sont évalués et présentés à la juste valeur, y compris ceux qui répondent à la définition d'une filiale et ceux qui correspondent à des entités émettrices sur lesquelles la société de placement exerce une influence notable?	NOC-18.11	Oui/Non/S. O
•	Indiqué la perte maximale qu'elle pourrait subir et la nature de l'exposition au risque de perte, y compris les risques susceptibles de donner lieu à la perte, lorsque le risque maximal de perte afférent à un placement excède la valeur comptable du placement?	NOC-18.12	Oui/Non/S. O
•	Si la société mère ou l'entité exerçant une influence notable utilise le traitement comptable appliqué par les sociétés de placement dans ses états financiers :		Oui/Non/S. O

⁵⁰ Le chapitre 3856 a été modifié pour mettre à jour les obligations d'information sur le risque. Ces modifications entrent en vigueur pour les états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez inscrire « S.O.» sur les exigences suivantes et répondre aux obligations d'information correspondantes portant la mention [ADOPTION ANTICIPÉE] ci-après.

⁵¹ Les concentrations de risque peuvent résulter d'instruments financiers qui présentent des caractéristiques semblables et subissent de façon semblable les changements dans la conjoncture économique ou d'autres conditions (p. ex., les concentrations de risque de crédit peuvent résulter de la concentration des clients d'une entité dans une zone géographique ou un secteur d'activité en particulier).

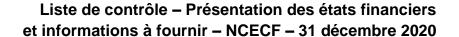
⁵² Le chapitre 3856 a été modifié pour mettre à jour les obligations d'information sur le risque. Ces modifications entrent en vigueur pour les états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez remplir les informations à fournir suivantes et inscrire « S.O.» aux éléments précédents concernant les obligations d'information sur les risques importants découlant d'instruments financiers.

⁵³ L'information doit être fournie pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'étendue des risques qui découlent d'instruments financiers et auxquels l'entreprise est exposée à la fin de la période de présentation de l'information financière.

⁵⁴ Les concentrations de risque peuvent résulter d'instruments financiers ayant des caractéristiques similaires et qui sont touchés de manière semblable par des changements, notamment de conditions économiques (p. ex. une concentration de risque de crédit peut se produire dans le cas d'une entité dont les clients se trouvent en majorité dans une région géographique ou un secteur d'activité précis).



			Chapitre	Informations fournies?
	 Mentionné le fait que les placements détenus p placement filiale ou une société de placement s publiante peut exercer une influence notable so valeur? 	ur laquelle l'entité	NOC- 18.13 a)	Oui/Non/S. O
	 Mentionné le pourcentage de la participation de l'entité émettrice? 	la société mère dans	NOC- 18.13 b)	Oui/Non/S. C
	 Indiqué la perte maximale qu'elle pourrait subir l'exposition au risque de perte, y compris les ris donner lieu à la perte, lorsque le risque maxima placement excède la valeur comptable du place 	ques susceptibles de Il de perte afférent à un	NOC- 18.13 c)	Oui/Non/S. C
•	Si la société mère utilise le traitement comptable ap de placement dans ses états financiers, la direction			Oui/Non/S. C
	 Mentionné le montant net des gains et pertes ré des gains et pertes non réalisés de chaque exe 		NOC- 18.14 a)	Oui/Non/S. C
	 Mentionné la politique suivie pour établir la disti le type des placements effectués par la société nature et le type des placements effectués par l groupe consolidé? 	de placement et la	NOC- 18.14 b)	Oui/Non/S. C
	ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPART			
	VARIATIONS DES CAPITAUX PRO			
C	apitaux propres (chapitre 3251)			Oui/Non/S. C
La	a direction a-t-elle :			
	Présenté séparément les variations des capitaux pr attribuables à chacun des éléments qui suivent : le	résultat net, les montants	3251.04 a)- f)	Oui/Non/S. C
•	globaux qui reviennent aux propriétaires de la socié détenteurs de participations ne donnant pas le cont présentés séparément; les autres variations des bél variations du capital-actions; les variations des rése surplus d'apport et les autres variations des capitau	rôle devant être néfices non répartis; les rves; les variations du		





		Chapitre	Informations fournies?
•	Présenté, soit dans les bénéfices non répartis, soit sous un poste distinct dans les capitaux propres, le montant porté au débit des capitaux propres au titre des actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale qui sont classées comme passifs financiers? [ADOPTION ANTICIPÉE] ⁵⁵	3251.06A	Oui/Non/S. O.
	Fourni des descriptions ou des explications appropriées lorsque les expressions prescrites par la loi s'écartent de la terminologie généralement admise dans les états financiers ou si elles sont autrement inadéquates?	3251.08	Oui/Non/S. O.
•	Réduit le surplus d'apport uniquement lorsque les circonstances l'exigent clairement? ⁵⁶	3251.09	Oui/Non/S. O.
•	Porté en diminution des capitaux propres les prêts non remboursés destinés à l'achat d'actions, à moins qu'il n'y ait des indications sérieuses que le risque lié à une baisse éventuelle du prix des actions achetées est assumé par l'emprunteur plutôt que l'entité et qu'il soit raisonnable de croire que l'entité va recouvrer en espèces la somme totale?	3251.10	Oui/Non/S. O.
La	direction a-t-elle :		
•	Fourni une description du poste des bénéfices non répartis de l'exercice au cours duquel le déficit a été éliminé par le moyen de la réduction du capital-actions ou du surplus d'apport ou par toute autre mesure?	3251.11	Oui/Non/S. O.
	Indiqué la date de l'opération ci-dessus si elle a eu lieu au cours de l'exercice précédent?	3251.11	Oui/Non/S. O.
•	Indiqué la nature et l'étendue des conditions auxquelles la distribution des bénéfices non répartis est assujettie?	3251.12	Oui/Non/S. O.
•	Mentionné, lorsqu'un poste distinct est présenté dans les capitaux propres en raison de l'émission, dans une opération de planification fiscale, d'actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables classées comme passifs financiers, le montant présenté sous le poste distinct dans les capitaux propres qui sera porté au débit des bénéfices non répartis à mesure que les actions seront appelées au rachat [ADOPTION ANTICIPÉE] ⁵⁷ ?	3251.12A	Oui/Non/S. O.

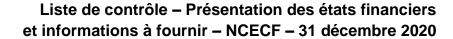
⁵⁵ Le chapitre 3251 a été revu par suite de modifications visant à réviser le chapitre 3856, « Instruments financiers ». Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez répondre aux obligations d'information du paragraphe 3251.06A. Sinon, veuillez indiquer « S.O. ».

⁵⁶ Par exemple, pour annuler en tout ou en partie une écriture déjà portée au compte, ou pour éliminer ou réduire le déficit, moyennant le consentement des actionnaires.

⁵⁷ Le chapitre 3251 a été revu par suite de modifications visant à réviser le chapitre 3856, « Instruments financiers ». Ces modifications entrent en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez répondre aux obligations d'information des paragraphes 3251.12A et 3251.12A. Sinon, indiquez « S.O. ».



		Chapitre	Informations fournies?
	• Indiqué, dans le corps même du bilan, le montant porté au débit pour l'ensemble des catégories d'actions de ce type, lorsque l'entreprise choisit de présenter dans les bénéfices non répartis le montant porté au débit des capitaux propres qui découle de l'émission, dans une opération de planification fiscale, d'actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables classées comme passifs financiers [ADOPTION ANTICIPÉE] ⁵⁷ ?	3251.12B	Oui/Non/S. O.
41.	Réserves (chapitre 3260)		Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	 Rangé les réserves sous les capitaux propres et précisé le poste (bénéfices non répartis ou surplus d'apport) dont elles sont l'affection? 	3260.05	Oui/Non/S. O.
	 Présenté séparément dans les états financiers les variations survenues dans les réserves? 	3260.06	Oui/Non/S. O.
	ÉTAT DES RÉSULTATS		
42.	État des résultats (chapitres 1520, 3056 et 3400)		Oui/Non/S. O.
	Les éléments suivants sont-ils présentés séparément dans le corps même de l'état des résultats :		Oui/Non/S. O.
	Les produits constatés.	1520.03 a)	Oui/Non/S. O.
	 Les revenus de placement, distinction devant être faite entre les revenus tirés : 		Oui/Non/S. O.
	 D'une part, des filiales exclues de la consolidation et des partenariats, les éléments suivants devant être indiqués séparément : 	1520.03 b) i)	Oui/Non/S. O.
	 Les revenus de placement évalués selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. 		Oui/Non/S. O.
	 Les revenus tirés de toutes les autres participations dans des filiales exclues de la consolidation et des partenariats traités selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition. 		Oui/Non/S. O.

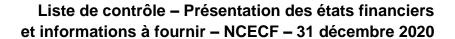




		Chapitre	Informations fournies?
	 D'autre part, des autres placements, les éléments suivants devant être indiqués séparément⁵⁸: 	1520.03 b) ii)	Oui/Non/S. O.
	 Les revenus tirés de placements évalués selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition. 		Oui/Non/S. O.
	 Les revenus de placement évalués selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. 		Oui/Non/S. O.
	 Les revenus tirés de placements évalués à la juste valeur. 		Oui/Non/S. O.
	 D'autre part, des autres placements, les éléments suivants devant être indiqués séparément [ADOPTION ANTICIPÉE]⁵⁹: 	1520.03 b) ii)	Oui/Non/S. O.
	 Les revenus tirés de placements évalués selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition ou les instruments financiers évalués au coût. 		Oui/Non/S. O.
	 Les revenus de placement évalués selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. 		Oui/Non/S. O.
	 Les revenus tirés de placements évalués à la juste valeur. 		Oui/Non/S. O.
	La charge d'impôts prise en compte dans la détermination du bénéfice (ou de la perte) avant activités abandonnées.	1520.03 c)	Oui/Non/S. O.
	Le bénéfice (ou la perte) avant activités abandonnées.	1520.03 d)	Oui/Non/S. O.
	Les résultats afférents aux activités abandonnées.	1520.03 e)	Oui/Non/S. O.
	Le bénéfice net (ou la perte nette) de la période.	1520.03 f)	Oui/Non/S. O.
	Le résultat net attribué à la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle.	1520.03 g)	Oui/Non/S. O.
	s éléments suivants sont-ils présentés séparément dans le corps même l'état des résultats ou par voie de notes?		Oui/Non/S. O.
	Les grandes catégories de produits constatés.	1520.04 a)	Oui/Non/S. O.
	L'aide gouvernementale créditée directement à l'état des résultats.	1520.04 c)	Oui/Non/S. O.
	L'amortissement des immobilisations corporelles.	1520.04 d)	Oui/Non/S. O.
	L'amortissement des actifs incorporels amortissables.	1520.04 e)	Oui/Non/S. O.
•	Le montant des pertes de valeur des actifs à long terme, à l'exception des pertes rattachées à des activités abandonnées, qui sont prises en compte dans les résultats afférents aux activités abandonnées.	1520.04 f)	Oui/Non/S. O.

⁵⁸ Le chapitre 1520 a été revu par suite de modifications visant à réviser le chapitre 3856, « Instruments financiers ». Ces modifications entrent en vigueur pour les états financiers annuels des exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez indiquer « S. O. » aux questions suivantes et répondre aux obligations d'information du sous-alinéa 1520.03 b) ii) ci-après.

⁵⁹ Le chapitre 1520 a été revu par suite de modifications visant à réviser le chapitre 3856, « Instruments financiers ». Ces modifications entrent en vigueur pour les états financiers annuels des exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez répondre aux obligations d'information et indiquer « S. O » aux questions précédentes du sous-alinéa 1520.03 b) ii) plus haut. Sinon, indiquez « S. O. »





		Chapitre	Informations fournies?
•	Le montant des pertes de valeur des écarts d'acquisition, à l'exception des pertes rattachées à des activités abandonnées, qui sont prises en compte dans les résultats afférents aux activités abandonnées.	1520.04 g)	Oui/Non/S. O.
	Le montant des pertes de valeur des actifs incorporels, à l'exception des pertes rattachées à des activités abandonnées, qui sont prises en compte dans les résultats afférents aux activités abandonnées.	1520.04 h)	Oui/Non/S. O.
•	Le coût de rémunération total passé en charges pour les attributions de rémunérations à base d'actions aux salariés.	1520.04 i)	Oui/Non/S. O.
	Le montant du gain ou de la perte de change pris en compte dans la détermination du résultat net (peut exclure les gains ou pertes de change sur les instruments financiers évalués à la juste valeur).	1520.04 j)	Oui/Non/S. O.
	Les montants suivants relativement aux instruments financiers :	1520.04 k)	Oui/Non/S. O.
	 Les gains nets ou pertes nettes comptabilisés. 		Oui/Non/S. O.
	Le produit d'intérêt total.		Oui/Non/S. O.
	 La charge d'intérêt totale sur les passifs financiers à court terme. 		Oui/Non/S. O.
	 La charge d'intérêt sur les passifs financiers à long terme, distinction faite de l'amortissement des primes, des escomptes et des commissions. 		Oui/Non/S. O.
	 Le montant de toute perte de valeur ou de toute reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement. 		Oui/Non/S. O.
•	Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations découlant de contrats de location-acquisition.	1520.04 l)	Oui/Non/S. O.
•	Les produits, les charges, les gains ou les pertes découlant d'opérations ou de faits qui ne sont pas tenus pour susceptibles de se répéter fréquemment au cours des prochains exercices, ou qui ne sont pas typiques des activités normales de l'entité.	1520.04 m)	Oui/Non/S. O.
•	Les stocks comptabilisés en charges dans la période.	1520.04 o)	Oui/Non/S. O.
	Les gains ou les pertes comptabilisés à l'égard des actifs à long terme (ou groupes à sortir) qui ont été vendus, classés comme détenus en vue de la vente ou sortis autrement que par la vente.	1520.04 p)	Oui/Non/S. O.
•	Tout gain comptabilisé à l'égard d'une acquisition à des conditions avantageuses.	1520.04 q)	Oui/Non/S. O.
	Les gains ou les pertes comptabilisés par suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation dans l'entreprise acquise détenue par l'acquéreur avant un regroupement d'entreprises.	1520.04 r)	Oui/Non/S. O.
•	Le montant des réévaluations et autres éléments relatifs aux régimes à prestations définies.	1520.04 s)	Oui/Non/S. O.
•	Le montant des prestations de cessation d'emploi.	1520.04 t)	Oui/Non/S. O.
•	Le montant, qui est pris en compte dans la détermination du résultat net, de toute perte de valeur ou de toute reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur des filiales, des placements et des intérêts dans des partenariats traités selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition ou la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.	1520.04 u)	Oui/Non/S. O.



		Chapitre	Informations fournies?
•	Le montant, qui est pris en compte dans la détermination du résultat net, de toute perte de valeur ou de toute reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur une créance locative ou un groupe de créances locatives semblables.	1520.04 v)	Oui/Non/S. O
•	Les montants suivants relativement aux stocks agricoles [ADOPTION ANTICIPÉE] ⁶⁰ :	1520.04 w)	Oui/Non/S. O
	 Le total des gains et pertes, pour la période considérée, découlant des variations de la valeur comptable des stocks agricoles évalués selon le modèle de la valeur nette de réalisation; 		Oui/Non/S. C
	 Le montant des stocks agricoles comptabilisé en charges dans la période selon le modèle du coût ou de la valeur nette de réalisation. 		Oui/Non/S. C
•	Les montants suivants relativement aux actifs biologiques producteurs [ADOPTION ANTICIPÉE] ⁶⁰ :	1520.04 x)	Oui/Non/S. C
	L'amortissement des actifs biologiques producteurs amortissables.		Oui/Non/S. C
	Le montant de toute perte de valeur comptabilisé au cours de la période.		Oui/Non/S. (
	 Le montant total des gains et pertes comptabilisé à l'égard des actifs biologiques producteurs qui ont été vendus ou sortis autrement que par la vente. 		Oui/Non/S. C
•	Le montant des produits constatés au cours de l'exercice doit faire l'objet d'un poste distinct dans l'état des résultats.	3400.29	Oui/Non/S. C
Pr	oduits (chapitre 3400) [ADOPTION ANTICIPÉE]61		Oui/Non/S. (
de	ur les contrats qu'elle comptabilise selon la méthode de l'avancement s travaux et qui sont en cours à la fin de la période, la direction a-t-elle liqué les informations suivantes?		Oui/Non/S. 0
•	La ou les méthodes de mesure du degré d'avancement.	3400.32A a)	Oui/Non/S. C
•	Le montant global des coûts engagés et des profits constatés (déduction faite des pertes constatées) à ce jour.	3400.32A b)	Oui/Non/S. C
•	Le montant global des avances reçues ⁶² .	3400.32A c)	Oui/Non/S. C
	Le montant global des retenues de garantie ⁶³ .	3400.32A d)	Oui/Non/S. C

⁶⁰ Des modifications ont été apportées au chapitre 1520 pour inclure de nouvelles obligations d'information découlant de la publication récente du chapitre 3041, « Agriculture ». Les alinéas 1520.04 w) et x) s'appliquent aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise. L'entité qui applique le chapitre 3041 doit se conformer à ce paragraphe.

⁶¹ Des modifications ont été apportées au chapitre 3400 pour fournir davantage d'orientations relatives aux accords générateurs de produits. Les nouvelles obligations d'information des alinéas 3400.32A a) à e) s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise. En cas d'adoption anticipée, veuillez remplir cette partie. Sinon, indiquer « S.O. ».

⁶² Les avances sont des sommes reçues par le fournisseur de services avant l'accomplissement des travaux correspondants.

⁶³ Les retenues de garantie sont des sommes facturées à l'avancement (p. ex., sommes facturées pour les travaux accomplis en vertu d'un contrat) qui ne seront payées que lorsque les conditions stipulées à cet égard dans le contrat auront été remplies ou lorsque les défauts auront été corrigés.



		Chapitre	Informations fournies?
_	Les incertitudes ayant une incidence sur la mesure du degré d'avancement.	3400.32A e)	Oui/Non/S. O.
44.	Rémunération à base d'actions (chapitre 3870)		
	En ce qui concerne chaque plan et l'acquisition de biens ou de services autres que les services de salariés au moyen d'instruments de capitaux propres de l'entité, la direction a-t-elle fourni les éléments suivants :		Oui/Non/S. O.
	 Une description du plan ou des plans, de la méthode comptable et les modalités des attributions (cà-d. les conditions d'acquisition des droits et la durée maximale des options attribuées)? 	3870.65 3870.66	Oui/Non/S. O.
	 Le nombre d'options, le prix d'exercice moyen pondéré, la fourchette des prix d'exercice et la fourchette des durées contractuelles qui restent à courir pour les groupes d'options en cours à la fin de l'exercice et les groupes d'options attribuées au cours de l'exercice?⁶⁴ 	3870.67 a)	Oui/Non/S. O.
	 Le nombre d'instruments de capitaux propres autres que les options attribués au cours de l'exercice et une description des modalités dont ces instruments sont assortis? 	3870.67 b)	Oui/Non/S. O.
	Les montants comptabilisés (cà-d. le coût de rémunération passé en charges, les sommes portées au débit ou au crédit du surplus d'apport et les sommes portées au crédit du capital-actions) pour les attributions de rémunérations à base d'actions au profit de salariés, ou lorsque l'entité se sert d'instruments de capitaux propres pour l'achat de biens ou de services autres que les services de salariés?	3870.67 c) - e)	Oui/Non/S. O.
	 Les modalités des modifications importantes apportées aux attributions en cours? 	3870.67 f)	Oui/Non/S. O.
	ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE		
45 .	État des flux de trésorerie (chapitres 1520 et 1540)		Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	 Présenté les intérêts et les dividendes versés et portés au débit des bénéfices non répartis comme des flux de trésorerie liés aux activités de financement? 	1520.31	Oui/Non/S. O.
	 Présenté les dividendes versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle comme des flux de trésorerie liés aux activités de financement? 	1520.31	Oui/Non/S. O.

⁶⁴ Si la fourchette des prix d'exercice est large (p. ex., si le prix d'exercice le plus élevé excède environ 150 % du prix d'exercice le plus bas), il faut la diviser de manière à répartir les prix d'exercice dans des fourchettes qui sont significatives pour permettre de déterminer le nombre d'actions additionnelles susceptibles d'être émises et le moment de l'émission, ainsi que les sommes susceptibles d'être reçues par suite de l'exercice des options.



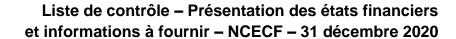
		Chapitre	Informations fournies?
	 Présenté les flux de trésorerie classés en activités d'exploitation, de financement et d'investissement? 	1540.12	Oui/Non/S. O.
	 Présenté les montants bruts des principales catégories de rentrées et de sorties de fonds liées aux activités d'investissement et de financement, sauf lorsque les flux de trésorerie décrits aux paragraphes 1540.25 et 1540.26 sont présentés pour leur montant net? 	1540.23	Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	 Présenté des opérations d'investissement et de financement qui n'entraînent pas de mouvements de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie d'une manière qui permette de fournir toutes les informations pertinentes sur ces activités? 	1540.48	Oui/Non/S. O.
46.	Trésorerie et équivalents de trésorerie (chapitre 1540)		Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	 Présenté un rapprochement entre les montants de l'état des flux de trésorerie et les éléments équivalents présentés au bilan? 	1540.43	Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	 Indiqué la méthode adoptée pour déterminer la composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie? 	1540.43	Oui/Non/S. O.
	 Fait mention du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dont l'utilisation est grevée d'une affectation? 	1540.44	Oui/Non/S. O.
	AUTRES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION		
47.	Engagements contractuels (chapitre 3280)		Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	• Fourni des informations sur tout engagement contractuel important eu égard à la situation financière actuelle ou à l'exploitation future, y compris :	3280.02	Oui/Non/S. O.
	 Les engagements qui comportent un risque spéculatif considérable qui n'est pas inhérent à la nature de l'entreprise? 	3280.02 a)	Oui/Non/S. O.



		Chapitre	Informations fournies?
	 Les engagements qui entraîneront des débours exceptionnellement élevés eu égard à la situation financière ou à la nature de l'entreprise (p. ex., des dépenses en immobilisations considérables)? 	3280.02 b)	Oui/Non/S. O.
48.	Éventualités (chapitre 3290)		Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	Présenté les pertes éventuelles <u>dans l'un ou l'autre</u> des cas suivants :		Oui/Non/S. O.
	 S'il est probable que se produira l'événement futur et que le montant de la perte ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable? 	3290.18 a)	Oui/Non/S. O.
	 S'il est probable que se produira l'événement futur, mais qu'il existe un risque que la perte soit supérieure au montant comptabilisé? 	3290.18 b)	Oui/Non/S. O.
	S'il est impossible de déterminer le risque que se produise l'événement futur?	3290.18 c)	Oui/Non/S. O.
	Présenté la nature de la perte éventuelle?	3290.19 a)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni une estimation du montant de la perte éventuelle, ou la mention de l'impossibilité de procéder à une telle estimation? 	3290.19 b)	Oui/Non/S. O.
	 Fait mention, le cas échéant, du risque que la perte soit supérieure au montant comptabilisé? 	3290.19 c)	Oui/Non/S. O.
	 Mentionné l'existence d'un gain éventuel lorsqu'il est probable qu'un événement futur confirmera qu'une augmentation de l'actif ou une diminution du passif s'était produite avant la date de clôture? 	3290.22	Oui/Non/S. O.
	Présenté la nature du gain éventuel?	3290.23 a)	Oui/Non/S. O.
	 Fourni une estimation du montant du gain éventuel, ou la mention de l'impossibilité de procéder à une telle estimation? 	3290.23 b)	Oui/Non/S. O.
49.	Aide gouvernementale (chapitre 3800)		Oui/Non/S. O.
	La direction a-t-elle :		
	En ce qui concerne l'aide reçue ou échue au cours de l'exercice :	3800.31 a)	Oui/Non/S. O.
	Présenté le montant en cause?		Oui/Non/S. O.
	 Présenté les montants crédités directement aux résultats, aux crédits reportés ou aux immobilisations? 		Oui/Non/S. O.
	Présenté les conditions dont l'aide est assortie?		Oui/Non/S. O.
	 Présenté le montant de tout passif éventuel afférent à toute clause de remboursement? 		Oui/Non/S. O.



il existe une éventualité de rémboursement : Présenté le montant du passif éventuel? Présenté les conditions dont l'aide est assortie? Présenté la méthode d'amortissement utilisée, y compris la période ou le taux relatif à l'aide ayant été reportée? En ce qui concerne les prêts-subventions, présenté le montant du capital restant dû et une description des conditions de la renonciation au remboursement? Événements postérieurs à la date de clôture (chapitre 3820) Pour les événements qui se sont produits entre la date de clôture et la date de la mise au point définitive des états financiers et qui n'ont pas trait à la situation qui prévalait à la date du bilan, mais qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise, la direction a-t-elle : Fourni une description de la nature de l'événement? Fourni une estimation de son incidence financière, lorsqu'il est possible d'en faire une, sinon une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation? Opérations non monétaires (chapitre 3831) Dans la période au cours de laquelle une opération non monétaire est réalisée, la direction a-t-elle : Présenté la nature de l'opération? Oui/Non/S. O		Chapitre	Informations fournies?
Présenté les conditions dont l'aide est assortie? Présenté la méthode d'amortissement utilisée, y compris la période ou le taux relatif à l'aide ayant été reportée? En ce qui concerne les prêts-subventions, présenté le montant du capital restant dû et une description des conditions de la renonciation au remboursement? Événements postérieurs à la date de clôture (chapitre 3820) Pour les événements qui se sont produits entre la date de clôture et la date de la mise au point définitive des états financiers et qui n'ont pas trait à la situation qui prévalait à la date du bilan, mais qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise, la direction a-t-elle : Fourni une estimation de son incidence financière, lorsqu'il est possible d'en faire une, sinon une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation? Opérations non monétaires (chapitre 3831) Dans la période au cours de laquelle une opération non monétaire est réalisée, la direction a-t-elle : Présenté la nature de l'opération? Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O		3800.31 b)	Oui/Non/S. O.
Présenté la méthode d'amortissement utilisée, y compris la période ou le taux relatif à l'aide ayant été reportée? En ce qui concerne les prêts-subventions, présenté le montant du capital restant dû et une description des conditions de la renonciation au remboursement? Événements postérieurs à la date de clôture (chapitre 3820) Pour les événements qui se sont produits entre la date de clôture et la date de la mise au point définitive des états financiers et qui n'ont pas trait à la situation qui prévalait à la date du bilan, mais qui entraîneront des modiffications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise, la direction a-t-elle : Fourni une description de la nature de l'événement? Fourni une estimation de son incidence financière, lorsqu'il est possible d'en faire une, sinon une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation? Opérations non monétaires (chapitre 3831) Dans la période au cours de laquelle une opération non monétaire est réalisée, la direction a-t-elle : Présenté la nature de l'opération? Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O	Présenté le montant du passif éventuel?		Oui/Non/S. O.
relatif à l'aide ayant été reportée? En ce qui concerne les prêts-subventions, présenté le montant du capital restant dû et une description des conditions de la renonciation au remboursement? Événements postérieurs à la date de clôture (chapitre 3820) Pour les événements qui se sont produits entre la date de clôture et la date de la mise au point définitive des états financiers et qui n'ont pas trait à la situation qui prévalait à la date du bilan, mais qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise, la direction a-t-elle : Fourni une description de la nature de l'événement? Fourni une estimation de son incidence financière, lorsqu'il est possible d'en faire une, sinon une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation? Opérations non monétaires (chapitre 3831) Dans la période au cours de laquelle une opération non monétaire est réalisée, la direction a-t-elle : Présenté la nature de l'opération? Présenté le montant de l'opération la base d'évaluation? 3831.17 a) Oui/Non/S. O	Présenté les conditions dont l'aide est assortie?		Oui/Non/S. O.
Evénements postérieurs à la date de clôture (chapitre 3820) Pour les événements qui se sont produits entre la date de clôture et la date de la mise au point définitive des états financiers et qui n'ont pas trait à la situation qui prévalait à la date du bilan, mais qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise, la direction a-t-elle : Fourni une description de la nature de l'événement? Fourni une estimation de son incidence financière, lorsqu'il est possible d'en faire une, sinon une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation? Opérations non monétaires (chapitre 3831) Dans la période au cours de laquelle une opération non monétaire est réalisée, la direction a-t-elle : Présenté la nature de l'opération? Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O		3800.31 c)	Oui/Non/S. O.
Pour les événements qui se sont produits entre la date de clôture et la date de la mise au point définitive des états financiers et qui n'ont pas trait à la situation qui prévalait à la date du bilan, mais qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise, la direction a-t-elle : Fourni une description de la nature de l'événement? Fourni une estimation de son incidence financière, lorsqu'il est possible d'en faire une, sinon une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation? Opérations non monétaires (chapitre 3831) Dans la période au cours de laquelle une opération non monétaire est réalisée, la direction a-t-elle : Présenté la nature de l'opération? Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O	restant dû et une description des conditions de la renonciation au	3800.31 d)	Oui/Non/S. O.
Pour les événements qui se sont produits entre la date de clôture et la date de la mise au point définitive des états financiers et qui n'ont pas trait à la situation qui prévalait à la date du bilan, mais qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise, la direction a-t-elle : Fourni une description de la nature de l'événement? Fourni une estimation de son incidence financière, lorsqu'il est possible d'en faire une, sinon une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation? Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Présenté la nature de l'opération? Présenté le montant de l'opération la base d'évaluation? 3820.11 a) 3820.11 a) Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O			
de la mise au point définitive des états financiers et qui n'ont pas trait à la situation qui prévalait à la date du bilan, mais qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise, la direction a-t-elle : . Fourni une description de la nature de l'événement? . Fourni une estimation de son incidence financière, lorsqu'il est possible d'en faire une, sinon une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation? Opérations non monétaires (chapitre 3831) Dans la période au cours de laquelle une opération non monétaire est réalisée, la direction a-t-elle : . Présenté la nature de l'opération? Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O	Événements postérieurs à la date de clôture (chapitre 3820)		Oui/Non/S. O.
Fourni une estimation de son incidence financière, lorsqu'il est possible d'en faire une, sinon une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation? Opérations non monétaires (chapitre 3831) Dans la période au cours de laquelle une opération non monétaire est réalisée, la direction a-t-elle: Présenté la nature de l'opération? Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O	de la mise au point définitive des états financiers et qui n'ont pas trait à la situation qui prévalait à la date du bilan, mais qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui risquent d'avoir des répercussions importantes sur les	3820.10 a) b)	Oul/Non/S. O.
faire une, sinon une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation? Opérations non monétaires (chapitre 3831) Dans la période au cours de laquelle une opération non monétaire est réalisée, la direction a-t-elle : Présenté la nature de l'opération? Présenté le montant de l'opération la base d'évaluation? Oui/Non/S. O 3831.17 a) Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O	Fourni une description de la nature de l'événement?	3820.11 a)	Oui/Non/S. O.
Dans la période au cours de laquelle une opération non monétaire est réalisée, la direction a-t-elle : Présenté la nature de l'opération? Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O	faire une, sinon une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une	3820.11 b)	Oui/Non/S. O.
Dans la période au cours de laquelle une opération non monétaire est réalisée, la direction a-t-elle : Présenté la nature de l'opération? Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O			
réalisée, la direction a-t-elle : Présenté la nature de l'opération? Présenté le montant de l'opération la base d'évaluation? 3831.17 a) Oui/Non/S. O Oui/Non/S. O	Opérations non monétaires (chapitre 3831)		Oui/Non/S. O.
Présenté le montant de l'opération la base d'évaluation? 3831.17 b) c) Oui/Non/S. O			Oui/Non/S. O.
Présenté les gains et les pertes connexes? 3831.17 d) Oui/Non/S. O	réalisée, la direction a-t-elle :	3831.17 a)	Oui/Non/S. O.
	réalisée, la direction a-t-elle : Présenté la nature de l'opération?	,	Oui/Non/S. O. Oui/Non/S. O.





		Chapitre	Informations fournies?
52.	Dépendance économique (chapitre 3841)		Oui/Non/S. O.
	 La direction a-t-elle mentionné et expliqué la dépendance envers une autre partie pour un volume important d'activités? 	3841.02	Oui/Non/S. O.
53.	Informations à fournir sur les garanties (NOC-14)		Oui/Non/S. O.
	Pour chaque garantie, ou groupe de garanties similaires, la direction a-t-elle :		Oui/Non/S. O.
	 Présenté la nature de la garantie, avec indication de sa durée approximative, le contexte dans lequel elle a été donnée, ainsi que les événements ou les circonstances déclenchant sa mise en jeu? 	NOC-14.9 a)	Oui/Non/S. O.
	 Présenté le montant maximal des paiements futurs que le garant pourrait être tenu de verser, compte non tenu de tout montant susceptible d'être recouvré (voir les deux derniers points) et, s'il y a lieu : 	NOC-14.9 b)	Oui/Non/S. O.
	 Indiqué le fait que les conditions de la garantie ne prévoient aucune limite au montant maximal des paiements futurs en cas de mise en jeu de la garantie? 		Oui/Non/S. O.
	 Indiqué les raisons pour lesquelles le garant n'est pas en mesure de procéder à une estimation du montant maximal des paiements futurs? 		Oui/Non/S. O.
	 Présenté la valeur comptable actuelle du passif inscrit, le cas échéant, au titre des obligations du garant prévues dans la garantie? 	NOC-14.9 c)	Oui/Non/S. O.
	 Présenté la nature de tout recours prévu au contrat qui permet au garant de recouvrer des sommes versées par suite de la mise en jeu de la garantie? 	NOC-14.9 d)	Oui/Non/S. O.
	Présenté la nature de tout actif détenu à titre de sûreté, ou détenu par un tiers, que le garant pourra obtenir et liquider afin de recouvrer tout ou partie des sommes versées par suite de la mise en jeu de la garantie en cas de réalisation d'une condition ou d'un événement déclencheur prévu dans la garantie?	NOC-14.9 e)	Oui/Non/S. O.

100 % CANADIEN

Et fiers de l'être!

Chez MNP, nous sommes fiers d'être le seul cabinet pancanadien de comptabilité, de fiscalité et de services-conseils d'affaires 100 % d'ici.

Pourquoi est-ce important? Parce que c'est ce qui nous définit et ce qui définit notre façon de nous comporter en affaires. Cette identité forge nos valeurs, notre approche axée sur la collaboration ainsi que la manière dont nous travaillons avec nos clients et les tenons au fait en tout temps.

Notre histoire nous confère une perspective unique : nous connaissons bien le Canada, car nous sommes Canadiens. Toutes nos décisions se prennent ici et visent à guider les entreprises canadiennes, mais aussi à contribuer à notre succès commun.

Nous aidons les collectivités où nous vivons et travaillons. Dans les périodes prospères comme dans les moments difficiles, nous sommes toujours là. Voilà comment se traduit notre profond sentiment d'engagement en tant que cabinet canadien.

Nous sommes fiers d'être 100 % Canadiens, car notre pays regorge d'occasions formidables. Ces mêmes occasions qui se présentent à nous, nous les offrons aussi à nos clients.



À PROPOS DE MNP

MNP est un cabinet comptable, de services de fiscalité et de servicesconseils de premier plan au Canada. Nous sommes fiers de répondre aux besoins de nos clients des secteurs public, privé et sans but lucratif. Par l'intermédiaire de missions dirigées par les associés eux-mêmes, nous proposons une démarche axée sur la coopération et l'efficience ainsi que des stratégies adaptées aux besoins des entreprises afin de les aider à connaître du succès au pays et à l'étranger.





Praxity AISBL est une alliance mondiale de cabinets indépendants. Organisée comme une entité internationale à but non lucratif en vertu du droit belge, Praxity est établie à Epsom. Praxity — Global Alliance Limited est une entreprise sans but lucratif à responsabilité limitée par garantie qui est enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles. Elle a son siège social en Angleterre. En tant qu'alliance, Praxity n'exerce pas la profession comptable et ne fournit pas de services d'audit, de fiscalité, de consultation ou autre service professionnel de quelque genre que ce soit à des tiers. L'alliance n'est pas une coentreprise, un partenariat ni un réseau de cabinets participants. Puisque les cabinets de l'alliance sont indépendants, Praxity ne garantit pas les services ou la qualité des services qu'ils fournissent.

